CPA COMPTABLES PROFESSIONNELS AGRÉÉS CANADA

L'idéal canadien d'une saine gestion

Rapport annuel | 2016-2017

L'idéal canadien d'une saine gestion

Rapport annuel | 2016-2017

Messages de la direction **4**

Rapport de gestion **10**

Soutenir les CPA, les organisations et l'économie dans leur quête de réussite et de prospérité 12

Promouvoir l'idéal canadien d'une saine gestion 19

Défendre l'intégrité de la saine gestion, de la profession et des CPA 31

Regard vers l'avenir **36**

Notre environnement **39**

Performance financière **49**

États financiers **52**

Gouvernance de CPA Canada **79**

Conseil d'administration 2016-2017 de CPA Canada 79

Direction générale de CPA Canada 81

Lettre de la présidente et chef de la direction

Joy Thomas, MBA, FCPA, FCMA, C.Dir.

Vivre l'idéal canadien d'une saine gestion

Il y a un an, j'étais nommée présidente et chef de la direction de CPA Canada. C'était l'occasion de dialoguer avec la direction pour méditer sur le but ultime que se donne non seulement notre profession, mais aussi l'organisation qui la représente. Quel fil conducteur rassemble mission, vision et valeurs? Quelles convictions nous inspirent, nous unissent? Quelles valeurs défendons-nous, et pourquoi rendent-elles notre travail indispensable, sur le plan économique, sociétal et environnemental, au Canada comme ailleurs? La réponse tient en quelques mots : **l'idéal canadien d'une saine gestion.**

Comment définir cet idéal? C'est un engagement passionné mais pragmatique envers un essor économique indissociable du développement sociétal. C'est une idée profonde, résolument canadienne, car l'interdépendance du développement économique et du développement sociétal — la prospérité dans la solidarité — réside au cœur des valeurs portées par l'ensemble des citoyens. Raison d'être de notre activité, cet idéal amène la profession, représentée par ses membres, à jouer un rôle unique, marquant, nécessaire, dans le cadre d'une mondialisation croissante.

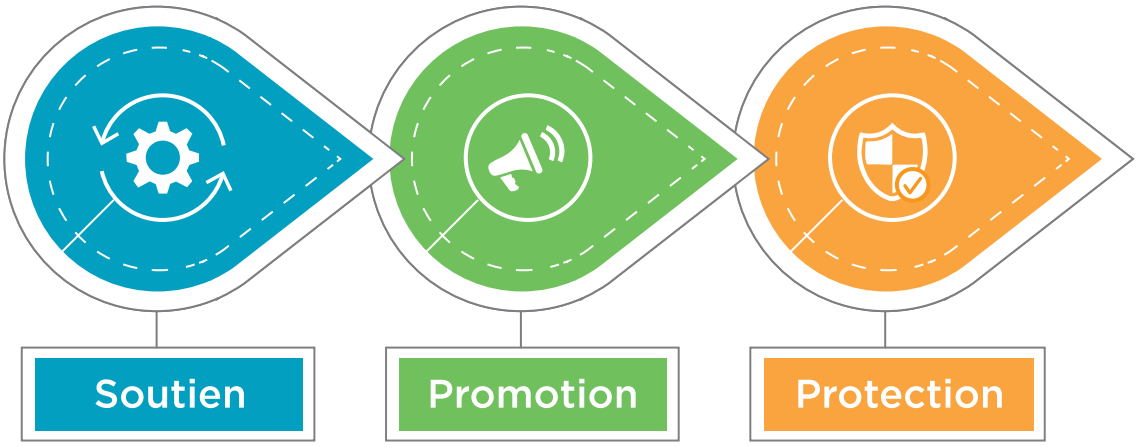

CPA Canada veille à soutenir, à promouvoir et à protéger l'idéal canadien d'une saine gestion. Tout ce qu'entreprend l'organisation traduit cet engagement.

Toute l'année, nos efforts ont été guidés par un engagement primordial : soutenir, promouvoir et protéger l'idéal canadien d'une saine gestion. Le rapport annuel approfondit ces trois axes de notre mission; j'aimerais toutefois souligner certaines réalisations.

Soutien

- L'organisation a pris de l'expansion et a renforcé son influence : plus de 210 000 membres au pays et à l'étranger portent le titre canadien de CPA.
- Nous avons révisé le cadre de compétences CPA pour mieux outiller les nouveaux CPA et les préparer à affronter l'avenir, en particulier là où le changement s'accélère; je pense à l'analyse de données et aux technologies de l'information.
- Quelque 26 000 étudiants se sont inscrits aux années 1 et 2 du Programme de formation professionnelle (PFP); près de 6 000 candidats ont réussi l'Examen final commun à l'exercice 2017. Nous avons donc continué à former les leaders de demain, forts des savoirs, des valeurs et des principes déontologiques voulus, prêts à s'investir dans l'économie et la société.
- Nous avons publié des réflexions éclairées sur la résilience, l'adaptabilité et l'innovation, et sur les compétences connexes, sources de pérennité organisationnelle. Parmi les sujets étudiés, évoquons les changements climatiques et la technologie des chaînes de blocs; s'y ajoutent les nouveautés qui se profilent en audit et en information financière.

Promotion

- Le titre de CPA est désormais le premier titre comptable (devant tous les titres d'origine) à venir à l'esprit des cadres, des professionnels et des propriétaires d'entreprises, dont les entrepreneurs. La notoriété de la marque CPA s'élève à 88 %.
- Nous avons promu la littératie financière, assise de notre mission, à savoir renforcer le développement économique et sociétal. Et nous avons remporté deux nouveaux prix Excellence in Financial Literacy Education (EIFLE), qui soulignent l'excellence en littératie financière.
- Toute l'année, CPA Canada a représenté la profession et le public auprès d'acteurs clés à l'international. Nous avons notamment :
  - collaboré étroitement avec des organisations comptables nationales et régionales des Caraïbes et d'Asie-Pacifique pour renforcer la profession et attirer des étudiants;
  - siégé au comité des directeurs fiscaux de la Global Accounting Alliance (GAA) et soutenu le plan d'action de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) sur l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices; c'était l'occasion de mieux nous faire entendre sur les questions de fiscalité internationale et d'orienter les pratiques exemplaires à l'échelle mondiale;
  - lancé, en partenariat avec les Œuvres de bienfaisance du prince de Galles au Canada, la section canadienne du Réseau de leadership des chefs des finances dans le cadre du projet Association pour la comptabilité durable (ACD) du prince de Galles, afin d'inviter les gens d'affaires à intégrer la durabilité à la prise de décisions.

Protection

- Nous avons continué à protéger l'indépendance de la normalisation, gage de rigueur dans la présentation de l'information financière; nos efforts à ce chapitre amènent aussi le Canada à modeler le devenir des normes internationales.
- Nous avons renforcé notre collaboration avec l'Agence du revenu du Canada (ARC) en poursuivant les travaux des comités mixtes ARC-CPA Canada, qui se penchent sur un large éventail de questions d'intérêt commun. J'évoquerai la simplification du cadre fiscal, au bénéfice de tous les Canadiens, et le désamorçage des stratagèmes d'évitement fiscal, qui vise à protéger l'équilibre des marchés et du système financier.

Poursuivons sur notre lancée

Appelée à s'adapter à un contexte mondial en pleine mutation, la profession vit un renouveau : technologie, affaires, finance, politiques, collectivités, tout évolue. Or, CPA Canada s'est dotée d'une marque reconnue, assise sur une solide réputation. Et nous avons pris l'engagement ferme de réaliser un but ultime, ce qui nous différencie des autres intervenants, ici et ailleurs. De notre engagement découle un plan stratégique clair. Nous entendons mobiliser nos nombreux talents et en inspirer des milliers d'autres afin de soutenir, de promouvoir et de protéger l'idéal canadien d'une saine gestion, et ce, dans la durée.

Après une année au gouvernail, je mesure ce que nous avons accompli. Je vois également le chemin qu'il reste à parcourir. Faisons en sorte que le titre soit respecté dans le monde entier comme le titre par excellence dans les affaires; continuons d'en assurer le rayonnement. Et veillons à informer et à inspirer d'autres acteurs pour qu'ils adoptent l'idéal canadien d'une saine gestion, principe au cœur de notre profession.

Car c'est un idéal dont le monde entier pourra tirer profit.

Lettre du président du Conseil

Alain Côté, FCPA, FCA

L'unification de la profession, qui débutait il y a quatre ans, tire à sa fin : le titre de CPA est désormais porté dans toutes les provinces et régions. Et nous formons une profession unie, soutenue par de solides partenariats collaboratifs, établis entre l'organisation nationale et les organisations provinciales et régionales de CPA. Ces partenariats sont encadrés par un Accord de collaboration qui énonce les principes de gouvernance, de gestion et d'affectation des ressources régissant les activités menées en commun, dans l'intérêt de l'ensemble des membres.

Nous avons eu le privilège de resserrer les liens avec nos homologues des provinces, qui ont fait preuve d'un bel esprit de collaboration. Ces relations se sont révélées indispensables pour bâtir un partenariat fort : le Conseil d'administration national a pu rester au fait des difficultés rencontrées et des victoires remportées dans les régions, et il a pu tenir les diverses organisations informées de la vision adoptée à l'échelle du pays.

Une structure de gouvernance simplifiée

Le rôle et la structure du Conseil revêtent une importance capitale. Notre mandat reste d'exercer une gouvernance saine, au bénéfice de la profession et des CPA, tout en servant l'intérêt public. Le Conseil a également intégré dans ses priorités stratégiques la croissance économique et le développement sociétal à long terme, comme valeurs fondamentales, assises de notre engagement : soutenir, promouvoir et protéger l'idéal canadien d'une saine gestion.

Dans un souci d'efficience et pour faciliter la prise de décisions, en septembre dernier, le Conseil a résolu de faire passer le nombre d'administrateurs de 22 à 12. Trois nouveaux administrateurs ont été élus; neuf ont été réélus.

J'ai eu l'honneur d'être nommé président et, bientôt, mon mandat de deux ans s'achèvera. J'ai ainsi eu le privilège d'offrir mes recommandations sur la transition et d'aider à façonner l'avenir de la profession. Notre vision — faire du titre canadien de CPA un titre reconnu et respecté dans le monde entier — s'est concrétisée. En plein essor, CPA Canada se tourne résolument vers demain. Et je suis convaincu que le rayonnement des CPA du Canada s'élargira, à mesure que l'organisation continuera à se distinguer sur la scène mondiale.

À propos de CPA Canada

Notre mission, notre vision et nos valeurs

Mission

CPA Canada accroît l'influence, la pertinence et la valeur de la profession canadienne de CPA :

- en agissant dans l'intérêt public;
- en soutenant ses membres;
- en contribuant au développement économique et sociétal.

Vision

Respecté dans le monde entier, le titre canadien de CPA est le titre par excellence dans le milieu des affaires et de la comptabilité.

Valeurs des membres

Les CPA canadiens sont des professionnels des affaires et de la comptabilité reconnus pour leur excellence et leur intégrité.

Nos parties prenantes :

- le public
- les membres
- les étudiants
- les organisations provinciales et régionales de CPA
- les employés
- les employeurs
- le milieu universitaire
- les bénévoles
- le gouvernement fédéral
- les conseils de normalisation nationaux et internationaux
- les organismes de réglementation
- les préparateurs d'états financiers, les investisseurs et les administrateurs
- les cabinets comptables
- les organismes professionnels comptables internationaux, nationaux et régionaux
- les organismes de financement
- les organismes sans but lucratif
- les comités nationaux et internationaux
- les experts de divers secteurs
- les groupes de réflexion
- les associations professionnelles
- nos partenaires du programme d'économies
- nos partenaires en littératie financière
- les médias

Notre organisation

Renforcer notre résilience et notre adaptabilité

CPA Canada continue de mettre en place une culture constructive qui répond mieux à ses besoins opérationnels. Pour favoriser l'excellence, nous mettons l'accent sur le développement, la mobilisation et la fidélisation des talents.

Cette année, nous avons poursuivi sur notre stratégie pluriannuelle de perfectionnement en leadership. Nous avons tenu des séances d'information afin d'aider nos employés à acquérir les connaissances et les compétences dont ils ont besoin pour assurer l'atteinte de nos objectifs clés et la création de valeur pour les membres. Nous avons aussi sollicité les commentaires du personnel, notamment par des sondages.

Investir dans le virage numérique

L'intégration des systèmes des organisations d'origine étant terminée, CPA Canada a pu se concentrer sur l'élaboration et le déploiement continus d'une stratégie numérique intégrée. La transformation numérique de nos processus et de nos systèmes de communication qui est prévue dans notre plan triennal détaillé nous fera gagner en efficience et en efficacité et nous permettra d'offrir de meilleurs services et de renforcer nos liens avec nos membres, mais aussi de faciliter la collaboration, la prise de décisions et la gestion des données. La plateforme de veille stratégique dont la mise en œuvre a débuté en 2017 optimisera notre processus décisionnel et notre performance en facilitant l'obtention et l'analyse de données.

Des réunions d'information des employés ont été tenues dans nos bureaux de Burnaby, de Montréal et de Toronto.

Rapport de gestion

Le présent rapport de gestion traite des principaux objectifs de CPA Canada, des activités majeures et des grandes réalisations de l'organisation pour l'exercice 2016-2017 ainsi que de sa situation financière, de ses résultats d'exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé le 31 mars 2017. Le rapport de gestion doit être lu en parallèle avec les états financiers audités et les notes complémentaires du même exercice.

Au cœur des activités de CPA Canada

L'intégration achevée, CPA Canada a pu, au cours de l'exercice 2016-2017, tirer parti d'une position unique dans son histoire. Pour la première fois, l'organisation a pu s'exprimer et agir au nom de l'ensemble de la profession, d'un océan à l'autre, tout en ayant la possibilité de définir une approche visionnaire qui favorise la progression de l'économie du pays, des valeurs nationales et du titre canadien de CPA sur la scène mondiale.

L'approche adoptée par CPA Canada repose sur sa mission : agir dans l'intérêt public, soutenir ses membres et contribuer au développement économique et sociétal. Il convient de noter que le développement économique et le développement sociétal sont, aujourd'hui, des éléments inextricablement liés. La prospérité économique s'opère non seulement dans l'intérêt public, mais également au profit des gens, des collectivités et de l'environnement. Le point de convergence de ces éléments correspond à ce que nous appelons la « saine gestion », car il s'agit d'une activité qui engendre une prospérité solidaire et durable.

« L'organisation pense aux membres, à la collectivité, au pays. Fière d'être Canadienne, fière d'être CPA. »

Arlene Evangelista, CPA, CGA, Winnipeg (Man.)

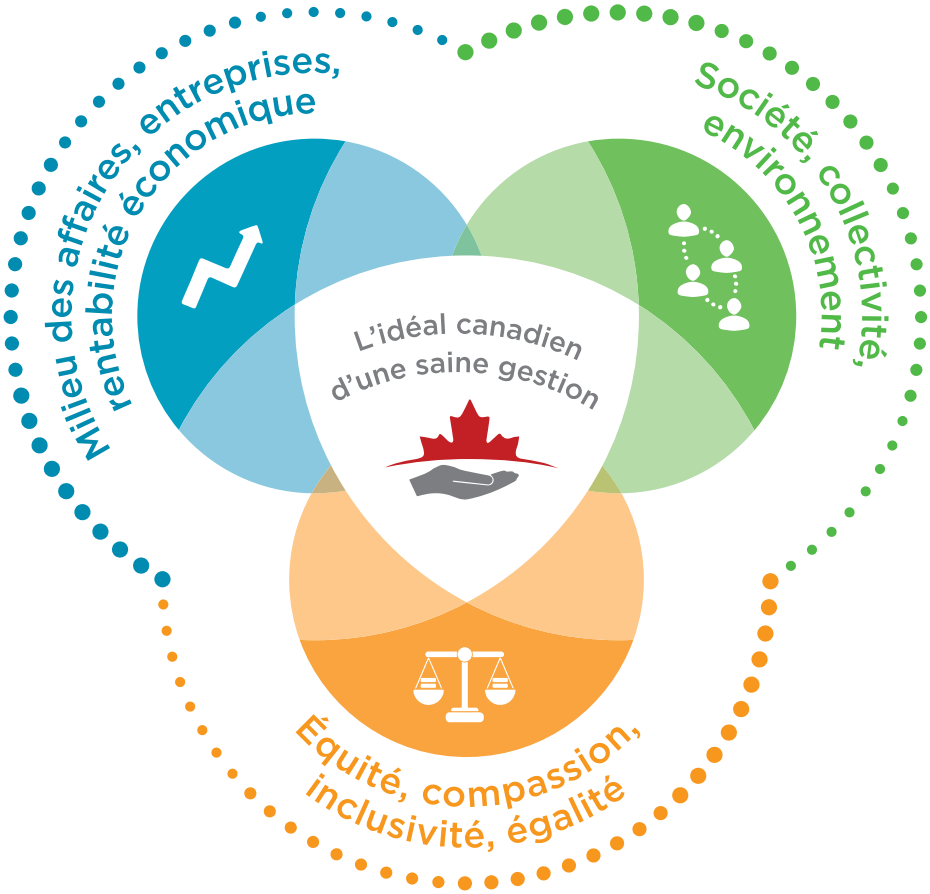

Cette notion s'harmonise remarquablement avec les grandes valeurs pour lesquelles le Canada est salué et respecté à l'échelle mondiale : la compassion, l'équité et l'inclusivité. Comme on le voit sur le diagramme ci-dessus, en superposant ces valeurs nationales à l'intersection du développement économique et sociétal, on trouve un point de convergence qui correspond également au cœur des activités de CPA Canada : l'idéal canadien d'une saine gestion.

L'organisation, ses membres et les entreprises canadiennes ont le pouvoir et le devoir de protéger cet idéal au moment de définir une nouvelle référence mondiale en affaires. À mesure que l'économie mondiale mûrit, une optique plus vaste et davantage axée sur le long terme s'impose de plus en plus. Du reste, il ne peut être question d'évaluer la réussite d'une entreprise sans tenir compte de l'état de la société et de l'environnement où l'entité est établie. CPA Canada se trouve parfaitement bien placée pour défendre l'idéal canadien d'une saine gestion en faveur de ses membres, de la profession, du pays et des nombreuses entreprises canadiennes qui bénéficient de son travail. L'idéal canadien d'une saine gestion s'inscrit dans toutes les activités de CPA Canada.

1 SOUTENIR les CPA, les organisations et l'économie dans leur quête de réussite et de prospérité

CPA Canada offre de l'information, des outils et des ressources, mais elle est aussi source d'inspiration et d'idées. Elle aide les CPA, leurs organisations et leurs collectivités à cerner des approches durables, porteuses et créatrices de valeur.

CPA Canada soutient l'idéal canadien d'une saine gestion, notamment grâce au rigoureux programme d'agrément CPA, qu'elle a élaboré et mis à jour. Ce soutien s'opère également par les idées et le leadership intellectuel présentés par l'organisation au cours de conférences, de séances de perfectionnement professionnel, dans des publications et des dossiers d'information. Avec plus de 1 000 titres parus, CPA Canada est l'un des principaux éditeurs en affaires et en finance au pays.

Préparer la prochaine génération de dirigeants d'entreprise

Le cadre de compétences de CPA Canada décrit les connaissances, les compétences et les niveaux de maîtrise que possèdent les CPA menant une fructueuse carrière en cabinet, en entreprise ou dans la fonction publique. Son but : poser le solide fondement que tout CPA doit avoir pour réussir, tout en contribuant au développement économique et social.

Au cours de l'exercice, CPA Canada a continué son travail sur le projet de cadre de compétences, en revoyant de quelles compétences les CPA devaient se doter en vue de l'avenir. C'est en janvier 2017 qu'ont été achevées la collecte et l'analyse de données relatives aux trois premiers cheminements professionnels suivis par les membres. Il s'agit maintenant d'élargir le cadre pour y inclure trois autres cheminements professionnels.

Collaborer en vue d'offrir une formation de première qualité

CPA Canada élabore et tient à jour le Programme de formation professionnelle des CPA (PFP). Pour favoriser le recrutement et l'accès à ce programme, elle a également établi une série de 14 cours de base, soit les cours préparatoires des CPA.

Le PFP et les cours préparatoires sont le résultat d'un partenariat important entre CPA Canada et les organisations provinciales et régionales de CPA, lequel s'appuie sur une ferme volonté d'uniformiser les programmes. Au cours de l'exercice 2017, 26 729 étudiants se sont inscrits au PFP des CPA, et 10 245 autres aux cours préparatoires; 5 943 candidats se sont présentés à l'Examen final commun.

La profession a conclu avec les organisations provinciales et régionales de CPA une entente en matière de formation. L'entente expose les responsabilités des parties quant à l'élaboration et à la prestation des volets formation et évaluation du PFP des CPA et des cours préparatoires des CPA.

« Les employeurs et les organisations valorisent ma passion, mes compétences, mes connaissances et la diversité. Les CPA au Canada ont maintes possibilités de contribuer à l'évolution de notre pays, de nos milieux de travail et de notre collectivité. »

Lennox Parkins, CPA, CMA, Whitby (Ont.)

Améliorer la formation préagrément des CPA

Afin de maintenir notre position de chef de file de la formation en affaires et en comptabilité, nous améliorons les modes de diffusion du programme, renforçons le contrôle qualité et simplifions le processus d'examen pour les étudiants.

De nouvelles informations tirées de notre entrepôt de données — regroupement de diverses sources de données au sein de l'organisation — nous permettent d'obtenir des précisions en temps réel grâce auxquelles le personnel de la Formation et nos partenaires régionaux et provinciaux chargés de faire passer les examens CPA sont mieux outillés en vue de la communication d'information et de l'attribution des notes. Plus nous en savons sur la performance des étudiants, plus nous pouvons améliorer et enrichir le programme de formation.

Programme avancé en comptabilité et en finance de CPA Canada : L'étape suivante

La profession demeure résolue à assurer l'essor de notre Programme avancé en comptabilité et en finance (PACF). Lors du dernier exercice, notre évaluation critique des modes de prestation du programme nous a permis d'optimiser les résultats pour toutes les parties prenantes, dont les employeurs, les étudiants et les établissements d'enseignement supérieur (EES). Vu leur succès quant à la diffusion de cours techniques et au nombre d'inscriptions, CPA Canada a déterminé que les EES étaient les mieux placés pour diffuser tous les cours appliqués.

CPA Canada et les organisations provinciales et régionales de CPA travailleront avec les EES pour veiller à ce que les cours offerts concordent avec les résultats d'apprentissage et les compétences requises actuellement, mais la profession ne participera plus à la diffusion du programme après décembre 2017. CPA Canada restera chargée d'élaborer et de faire passer l'examen national du PACF.

Ce changement vise à améliorer l'expérience d'apprentissage des étudiants et à accroître la variété des modes de diffusion des cours, en tirant parti des programmes de grande qualité qu'offrent les partenaires universitaires accrédités

« Ma famille et moi sommes arrivés au Canada dans les années 90… J'ai été admis à la profession en février 2017. Je me souviens de la fierté de mes parents quand je leur ai annoncé que j'étais CPA. Être un CPA canadien évoque pour moi les deuxièmes chances et un avenir prometteur. »

Joseph Silva, CPA, Toronto (Ont.)

Garder ses compétences à jour grâce à de nouvelles possibilités de formation et d'apprentissage

CPA Canada est fière d'offrir aux membres et aux autres professionnels du milieu des affaires des occasions d'apprentissage et de perfectionnement professionnels (APP) des plus pertinentes, d'actualité et de qualité supérieure.

Ces diverses possibilités — cours en ligne ou en salle, conférences et événements spéciaux — permettent aux CPA d'optimiser leur potentiel de leaders en affaires et en comptabilité tout en satisfaisant aux exigences annuelles de perfectionnement professionnel continu.

Afin d'enrichir l'APP offert par CPA Canada, nous avons introduit plusieurs nouveaux programmes de certificat et de nouvelles formules d'apprentissage pour nos membres :

- La Formation en optimisation du bénéfice et de la performance est conçue pour les dirigeants d'entreprise qui veulent améliorer les résultats de leur organisation, assurer la concordance des stratégies et mieux gérer et atténuer les risques.
- Le Programme de formation axé sur le secteur public est un programme de formation approfondie pour les CPA qui veulent faire progresser leur carrière au sein de la fonction publique et en apprendre davantage sur des questions comme la comptabilité, la gestion financière, l'information financière, la gouvernance et la prise de décisions.
- CPA Canada a également lancé Traduire la stratégie en actions : Orientation pour les dirigeants d'OSBL — atelier avancé destiné aux dirigeants de ce secteur qui veulent opérer un virage stratégique sur le plan organisationnel.
- Nous avons élargi notre offre de formations en ligne, notamment en mettant sur pied des baladodiffusions (plusieurs sont déjà accessibles). De plus, des salles de classe virtuelles sont maintenant ouvertes, et permettent aux étudiants de discuter avec des experts et de leur poser des questions, d'échanger leurs points de vue et de participer en temps réel aux études de cas interactives et aux activités pratiques de groupe.

Le programme d'APP 2016-2017 en chiffres

Le numérique à la cote

45 % des participants vivent **ailleurs** qu'en région urbaine

240 personnes ont choisi la présence **virtuelle**

Mobilisation et participation fortes

7 300 CPA ont suivi un cours **en salle** ou **en ligne**

2 450 participants du monde entier

Congrès national UNIS

Le congrès UNIS 2016, rendez-vous annuel national et activité de perfectionnement professionnel par excellence des CPA, a été présenté par CPA Canada et CPA British Columbia à Vancouver, les 19 et 20 septembre 2016.

On y proposait quatre volets de formation pour personnaliser l'apprentissage, soit plus de 50 séances sur la comptabilité de gestion et la finance, le leadership, la fiscalité, l'information financière et la comptabilité générale. Grâce à un nombre impressionnant de participants (921 personnes), le congrès UNIS a aussi été largement suivi sur Twitter pendant les deux jours.

Réseauter, apprendre et faire progresser sa carrière grâce aux conférences professionnelles

Tout au long de l'exercice, CPA Canada a organisé et coparrainé nombre d'activités importantes pour les professionnels des affaires et de la comptabilité. Les domaines abordés et les spécialisations proposées reflètent souvent la diversité des activités professionnelles des CPA :

- Congrès national UNIS
- Colloque pour le secteur pétrogazier
- Symposium sur les impôts indirects
- Colloque sur le secteur public
- Forum pour les dirigeants d'organismes sans but lucratif
- Colloque pour les comités d'audit

En 2016-2017, nous avons aussi offert notre soutien aux activités suivantes :

- GLOBE 2016 : Le sommet du leadership sur la durabilité en affaires
- Colloque de l'AICPA sur les services de juricomptabilité et d'évaluation
- Colloque de l'AICPA pour les praticiens et conférence TECH+
- Sommet mondial de l'AICPA sur le leadership des femmes

Plus tard au cours de l'année 2017, nous avons poursuivi notre collaboration avec l'AICPA en coparrainant le colloque ENGAGE. Nous avons également eu l'honneur d'organiser le Colloque sur les IFRS 2017 : Amériques.

Offrir des avis éclairés et un leadership intellectuel

CPA Canada s'engage à fournir aux membres des indications et des documents phares de grande qualité. Pour tenir compte des besoins émergents et des tendances globales qui s'observent, elle mène régulièrement des recherches et développe des champs de connaissances pour soutenir ses membres aujourd'hui et leur donner un aperçu des perspectives d'avenir, notamment en publiant de nouvelles ressources.

Leadership intellectuel : Recherches et ressources de premier plan

CPA Canada publie diverses ressources sur les besoins actuels et émergents de ses membres et de ses principales parties prenantes. En voici quelques exemples notables :

- *Perturbation technologique des marchés financiers et de la communication de l'information? Aperçu de la chaîne de blocs*
- *Surveillance de la stratégie : Cadre de surveillance à l'intention des conseils d'administration*
- *Une gestion intégrée plutôt qu'autonome : Intégrer la gestion des risques à la gestion de l'organisation*
- *L'avancement des femmes dans des postes de leadership : Questions et réponses*

Le dialogue sur l'avenir de l'information d'entreprise s'intensifie

CPA Canada a accueilli plusieurs sommités lors d événements consacrés à l information d entreprise, dont Mark Carney, gouverneur de la Banque d Angleterre (angle supérieur gauche et angle supérieur droit, deuxième à droite); Elisse Walter, ancienne présidente, SEC (angle inférieur gauche, troisième à droite); et Marie Claire Daveu, directrice, Développement durable, Kering (angle inférieur droit, à gauche).

CPA Canada continue d'étudier l'évolution de l'information d'entreprise, car au pays comme à l'étranger, les besoins des parties prenantes changent. Elle tient à mieux faire connaître les enjeux en matière d'information financière (dont les liens entre les enjeux de durabilité et les marchés financiers mondiaux) aux principales parties prenantes et à échanger avec celles ci.

L'été dernier, nous avons organisé une séance où d'éminents intervenants des milieux des affaires et de l'investissement au pays ont pu écouter Mark Carney, président du Conseil de stabilité financière (CSF) et gouverneur de la Banque d'Angleterre, parler du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques du CSF. M. Carney a exposé la raison d'être du groupe et a souligné la portée de l'initiative et l'importance de l'uniformité de l'information financière relative aux changements climatiques.

CPA Canada a aussi réuni des chefs de file en affaires pour discuter des travaux du Sustainability Accounting Standards Board (SASB) et de la façon d'amener les conseils d'administration à discuter davantage des questions socio environnementales. Elisse Walter, membre du SASB et ancienne présidente de la Securities Exchange Commission, a prononcé une allocution.

À l'automne 2016, nous avons convié les représentants du milieu des affaires à une présentation de Marie Claire Daveu, directrice du développement durable de Kering, qui a expliqué comment l'entreprise — un des leaders mondiaux de l'habillement et des accessoires de luxe — comptabilise la valeur de la nature grâce au compte de résultat environnemental.

2 PROMOUVOIR l'idéal canadien d'une saine gestion

CPA Canada défend l'idéal canadien d'une saine gestion et en fait la promotion. Ce faisant, elle positionne le titre de comptable professionnel agréé comme la référence en affaires, et, tout en assurant l'essor de la profession, elle défend les intérêts des CPA dans un monde des affaires qui évolue rapidement et se mondialise.

Pour défendre cet idéal, CPA Canada exprime sa position sur divers enjeux à Ottawa, récompense les meilleures pratiques et s'associe à des projets qui aident les entreprises à prospérer, en soulignant l'interaction des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance avec la stratégie, la gestion des risques et la performance.

La voix de la profession à Ottawa

Notre objectif à Ottawa : collaborer étroitement avec le gouvernement en communiquant nos connaissances afin de contribuer à des décisions favorables aux Canadiens, à leurs entreprises, à leurs collectivités et à l'économie du pays. Le savoir-faire de la profession est donc reconnu par le fédéral, qui voit en CPA Canada un conseiller de confiance en affaires et en finance.

Quelques démarches clés auprès du gouvernement fédéral au cours du dernier exercice :

- Les dirigeants des organisations nationale et provinciales ont rencontré, sur la colline du Parlement, des décideurs fédéraux pour discuter des questions d'intérêt commun.
- Quatre présentations devant des comités parlementaires portaient sur les modifications de l'impôt sur le revenu, les améliorations du processus budgétaire, les consultations prébudgétaires et la réforme du système fiscal recommandée par la présidente et chef de la direction, Joy Thomas, pour contrer l'évasion fiscale et l'évitement fiscal.

Joy Thomas prend la parole devant le Comité des finances de la Chambre des communes au sujet de l'évasion fiscale; Mme Thomas et Francis Fong, économiste en chef de CPA Canada, au huis clos des médias du budget de 2017.

- Plusieurs mémoires ont été préparés, dont un mémoire prébudgétaire en 2016 et des mémoires sur le Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques, l'immigration, l'innovation et l'examen des dépenses fiscales au fédéral.
- Le Comité permanent des finances de la Chambre des communes a appuyé la recommandation prébudgétaire de CPA Canada exhortant le gouvernement du Canada à procéder à un examen complet du cadre fiscal.
- Joy Thomas a été nommée membre du Comité directeur national sur la littératie financière, au sein duquel elle collaborera avec des parties prenantes engagées qui ont pour mission d'aider les Canadiens à mieux gérer leur argent.

Le Conseil d'administration de CPA Canada a approuvé la Politique de CPA Canada sur les interactions avec les titulaires de charges publiques et consentement en février 2017. Cette politique a établi un nouveau processus de déclaration interne qui permet à l'organisation de s'assurer qu'elle respecte les lois qui imposent la déclaration obligatoire des activités de lobbying. La politique reflète les valeurs fondamentales de CPA Canada : intégrité, honnêteté, responsabilité et transparence dans nos relations avec des titulaires de charges publiques.

Dans le cadre de l'analyse du budget, CPA Canada a publié plusieurs infographies sur les médias sociaux pour diffuser rapidement ses observations.

Aucune cible de retour à l'équilibre budgétaire dans le budget

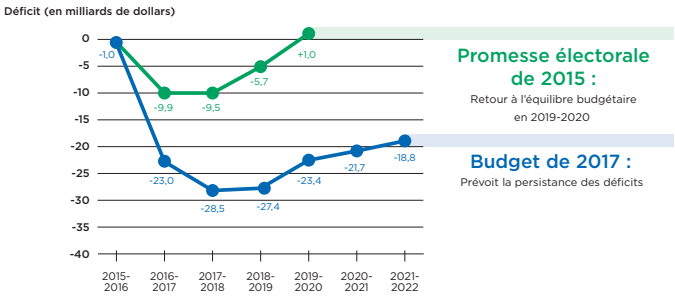

Compétences et formation

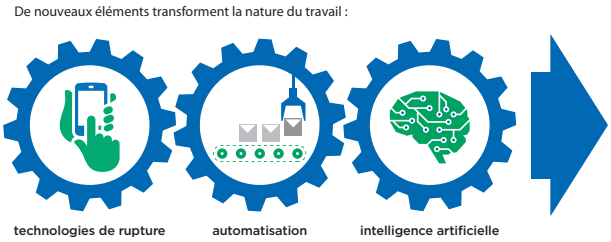

CPA Canada salue les initiatives du gouvernement visant à soutenir l'acquisition des compétences nécessaires dans une économie moderne fondée sur l'innovation. Les entreprises canadiennes doivent pouvoir s'appuyer sur des compétences techniques et des compétences pointues en gestion pour réussir.

« Je représente le professionnalisme, l'intégrité et l'engagement, dans mon organisation, ma collectivité et mon pays. »

Therese Ellen Bitanga-Almaden, CPA, CGA, Ottawa (Ont.)

Politiques publiques et l'idéal canadien d'une saine gestion

De bonnes politiques publiques visent — comme notre mission — à améliorer la société et l'économie en traitant d'enjeux d'intérêt public. CPA Canada veut être plus qu'un intervenant auprès du gouvernement fédéral et elle agit en ce sens. Notre nouvelle stratégie en matière de politiques publiques, conjuguée à nos échanges continus avec le fédéral, rehaussera notre légitimité et notre crédibilité en tant qu'organisation engagée dans ce domaine.

Grâce à ses recherches et à des partenariats avec le milieu des affaires et des politiques, CPA Canada apporte sa pierre à l'économie et à la société en formulant des recommandations et en influençant les décisions des pouvoirs publics dans les domaines où elle possède ou développe une expertise. Axés sur une croissance inclusive, ces domaines cadrent avec l'idéal canadien.

Bâtir un brillant avenir au pays grâce à la formation en littératie financière

La littératie financière joue un rôle déterminant sur la santé économique des Canadiens, de leurs entreprises et du pays. Notre programme primé de littératie financière, qui a maintenant un volet international, offre toujours des ateliers gratuits, destinés à des publics précis :

- adultes;
- aînés;
- employés en milieu de travail;
- néo-Canadiens;
- élèves des niveaux élémentaire et secondaire;
- étudiants de niveau postsecondaire;
- petites et moyennes entreprises;
- entrepreneurs.

Mme Cairine Wilson, qui était, jusqu'à sa retraite en mai 2017, à la tête du programme de littératie financière de CPA Canada, a reçu le prix hommage EIFLE pour son travail exceptionnel afin d'aider les Canadiens à mieux gérer leur argent. CPA Canada a aussi été couronnée dans la catégorie « Meilleur programme de formation pour adultes : Gestion financière », grâce à son guide pratique pour les sans-emploi, intitulé *Survive* and *Thrive*.

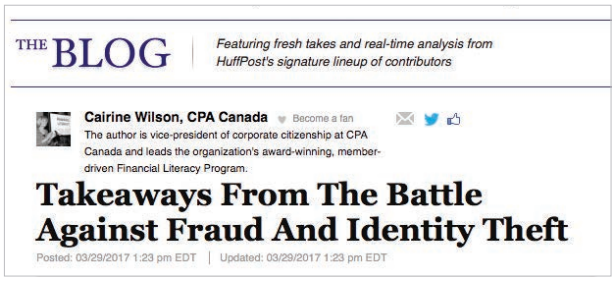
THE BLOG | Featuring fresh takes and real-time analysis from HuffPost's signature lineup of contributors

Cairine Wilson, CPA Canada Become a fan
The author is vice-president of corporate citizenship at CPA Canada and leads the organization's award-winning, member-driven Financial Literacy Program.

Takeaways From The Battle Against Fraud And Identity Theft

Posted: 03/29/2017 1:23 pm EDT | Updated: 03/29/2017 1:23 pm EDT

Le blogue du Hufffington Post *et les ateliers dans les Caraïbes témoignent de la présence étendue de notre programme de littératie financière.*

Les CPA fiers de contribuer à la collectivité

Les membres se trouvent souvent en première ligne de notre engagement : à titre de bénévoles, ils fournissent leur savoir-faire et mènent des activités dans la collectivité. Pour le programme de littératie financière, notamment, nous sommes fiers de pouvoir faire appel à 11 000 membres bénévoles bien présents dans leur milieu, qui nous aident à publier des ouvrages primés, à animer des ateliers et à offrir des informations utiles en ligne.

Nous comptons aussi sur plus de 700 personnes qui consacrent temps, énergie et expertise à la profession de CPA dans le cadre de diverses activités stratégiques. Ces experts reconnus font notamment partie d'un ou de plusieurs de nos 100 conseils, comités, groupes de travail ou groupes consultatifs. Nous sommes heureux de pouvoir tirer parti de leurs connaissances.

Des prix pour des bénévoles hors pair

Les bénévoles CPA emploient leurs connaissances et compétences pour changer les choses et défendre l'intérêt public. Nous avons remis les Prix du bénévolat de CPA Canada au cours de l'exercice 2017 pour souligner l'apport extraordinaire de certains membres.

Nous avons reçu 41 candidatures réparties dans 6 catégories. Les lauréats ont été choisis par un jury indépendant. Voici leurs noms :

- Peter Norwood, Formation
- David Duong, Littératie financière
- Karyn Brooks, Recherche et orientation
- Nicola Young, Normalisation
- Penelope Woolford, Fiscalité
- Leo Gallant, Œuvre de toute une carrière

En haut, Cairine Wilson, v.-p., Responsabilité sociétale, prend la parole à la remise des prix du bénévolat de CPA Canada. En bas, de gauche à droite : Leo Gallant, Peter Norwood, Penelope Woolford, Joy Thomas, Karyn Brooks, David Duong.

Resserrer les liens avec les communautés autochtones

À gauche, George Arcand Jr., coprésident de la conférence nationale 2017 de l AFOA. À droite, l ancien premier ministre Paul Martin présente le programme de mentorat créé par CPA Canada et par l Initiative de la famille Martin pour les élèves autochtones du secondaire, à la conférence « Mastering Money » de novembre 2016.

Dans de nombreuses cultures autochtones, l'enseignement est traditionnellement dispensé aux jeunes par les anciens. Grâce à cet accompagnement, les nouvelles générations s'imprègnent de leur culture et adoptent les valeurs de leur communauté.

Dans la continuité de ces traditions, nous participons au programme de mentorat de CPA Canada et de l'Initiative de la famille Martin (IFM) pour les élèves autochtones du secondaire, mis sur pied par l'ancien premier ministre Paul Martin. Ce programme trouve, partout au pays, des comptables professionnels en cabinet qui sont prêts à agir comme mentors auprès de jeunes Autochtones et à les encourager à réussir leurs études.

Le programme vise à relever le taux de diplomation au secondaire, à inciter les élèves à faire des études postsecondaires et à les aider s'ils veulent faire carrière en comptabilité ou en affaires. Avec prudence et bienveillance, l'IFM respecte la culture autochtone.

CPA Canada et Aboriginal Financial Officers Association Canada (AFOA Canada) continuent à resserrer leurs liens. Toutes deux partagent le même objectif : que chaque communauté autochtone compte au moins un professionnel en comptabilité et en finance d'ici 10 ans.

Pour favoriser la réalisation de cet objectif, CPA Canada a conclu un protocole d'entente avec AFOA Canada qui permet aux étudiants du programme menant au titre de gestionnaire financier autochtone accrédité d'obtenir des équivalences de cours dans le Programme avancé en comptabilité et en finance (PACF) de CPA Canada.

Notre collaboration avec AFOA Canada nous amène aussi à offrir notre aide en tant que collègues et amis grâce à des programmes de mentorat professionnel et de littératie financière, et grâce à l'accès à des formations supplémentaires.

Collaborer pour rayonner

Afin de valoriser la profession canadienne de CPA tant ici qu'à l'étranger, CPA Canada travaille avec les provinces, dans le cadre de divers comités, à la promotion et à la protection de la marque CPA. Nous collaborons avec le Comité sur la valorisation de la marque CPA, qui élabore la campagne publicitaire annuelle, et avec le Groupe intégré de communicateurs, qui se penche sur certaines des questions les plus importantes pour la profession.

Nous organisons aussi un vaste éventail d'activités pour que l'influence exercée par les CPA canadiens, au pays et dans le monde entier, soit davantage reconnue. Ainsi, l'un de nos grands projets de 2016-2017 est de faire connaître comment l'organisation soutient, promeut et protège l'idéal canadien d'une saine gestion. Cette valorisation stratégique de la marque met en évidence la valeur unique de CPA Canada, de ses membres et de la profession.

C'est aussi dans cette optique que nous avons mis sur pied le projet Héritage CPA. Dans le cadre de cette initiative, nous recueillons des récits qui illustrent la valeur créée par les CPA d'hier et d'aujourd'hui. Ce projet présente les profils de personnes inspirantes qui, au cours des 100 dernières années, ont laissé leur marque au pays à titre de comptables, de leaders, d'innovateurs et de penseurs.

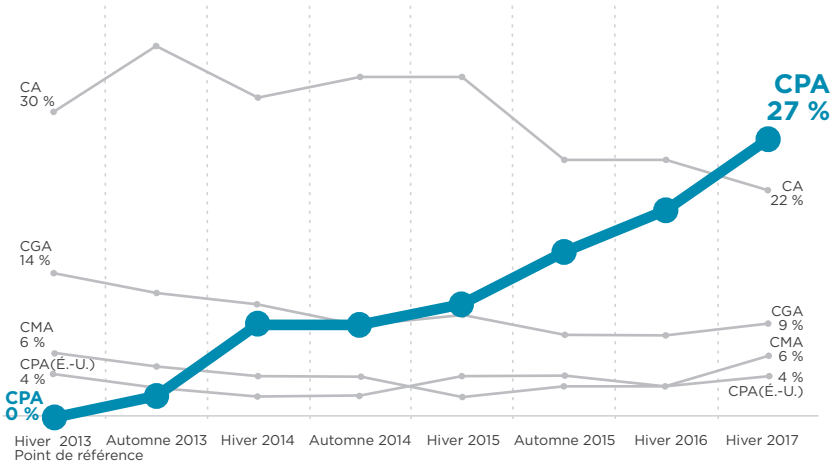

La marque CPA

La profession de CPA fait le suivi de la notoriété de la marque au moyen de recherches effectuées par une tierce partie. Diagramme supérieur : Le titre de CPA est désormais le premier titre comptable à venir à l'esprit des cadres, des professionnels et des propriétaires d'entreprises, dont les entrepreneurs. Diagramme inférieur : Ce même groupe place le titre de CPA au même niveau que le MBA parmi les titres du milieu de la comptabilité et des affaires (notoriété assistée).

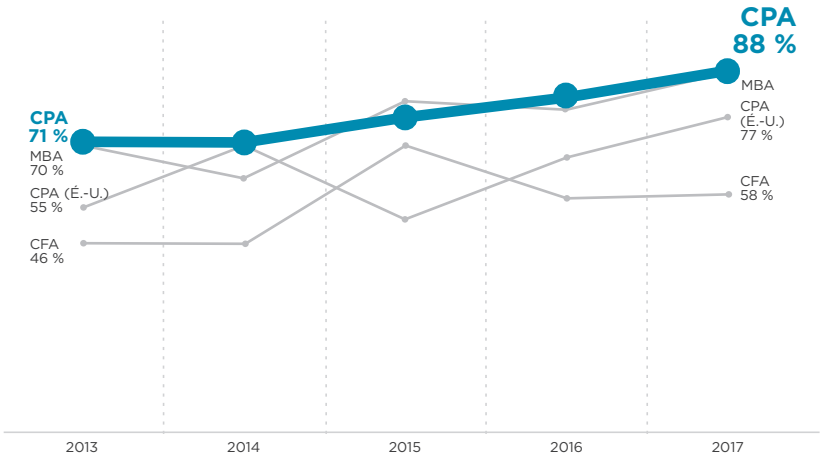

S'assurer une vaste couverture médiatique

CPA Canada cherche constamment à rehausser la visibilité médiatique de la profession. Au cours de l'exercice 2016-2017, cette visibilité s'est accrue de 4 %, grâce surtout à une démarche proactive qui a généré une couverture favorable et à la diffusion de commentaires d'experts. Nous avons également connu notre capital de visibilité médiatique le plus élevé à ce jour selon Cormex, cabinet d'analyse médiatique canadien. Les impressions médiatiques sont passées de 15,4 millions au cours de l'exercice précédent à 16 millions.

Notre organisation a fait l'objet d'une couverture favorable de premier plan pour de multiples sujets, dont la nomination de Joy Thomas au Comité directeur national sur la littératie financière, la fiscalité, la prévention de la fraude, le changement climatique, le sondage trimestriel sur les tendances conjoncturelles et les dépenses des Fêtes.

Lorsque le scandale des « Panama Papers » et la question de l'évasion fiscale ont fait les manchettes, CPA Canada est intervenue pour manifester son soutien au gouvernement fédéral et à d'autres parties prenantes qui s'attaquent au problème. Nous avons été formels : illégale et contraire à l'éthique, l'évasion fiscale nuit à l'économie et aux sociétés dans le monde entier.

Gabe Hayos, v.-p., Fiscalité, à CPA Canada, interviewé par CTV News sur la lutte que mène le fédéral contre l'évasion fiscale.

Des bulletins de CPA Canada récompensés au concours Canadian Online Publishing Awards

Dans la catégorie Meilleur bulletin électronique (interentreprises), *Perfectionnement professionnel et événements* a raflé l'or, et *L'infolettre CPA*, l'argent.

Saluer l'excellence dans le secteur public

Cette année, le dîner de remise des Prix d'excellence en gestion financière dans le secteur public a réuni 245 invités, dont de nombreux hauts fonctionnaires comme le contrôleur général du Canada.

Le prix Innovation, qui souligne le travail novateur ayant eu un apport important à la gestion financière au sein de l'Administration publique canadienne, a été remis à :

- la Commission canadienne de sûreté nucléaire, pour son nouveau Programme de garanties financières qui contribue à rendre l'industrie nucléaire plus sécuritaire;
- l'équipe du projet Examen et automatisation des processus administratifs de Statistique Canada, qui a transformé la prestation des services intégrés de l'agence.

Le prix Leadership financier rend hommage aux personnes qui excellent ou font preuve de leadership en comptabilité, en gestion et en stratégie au sein de l'Administration publique canadienne. Il a été remis à Susanne Robertson, CPA, CA, chef des opérations financières au Musée canadien pour les droits de la personne (MCDP), premier musée national bâti depuis plus de 40 ans et premier établi à l'extérieur d'Ottawa. Mme Robertson a joué un rôle majeur dans le développement du MCDP; on lui attribue la viabilité financière du musée.

Prix d'excellence en information d'entreprise : La croissance et l'évolution se poursuivent

Depuis plus de 65 ans, les Prix d'excellence en information d'entreprise contribuent à l'avancement du domaine au pays en récompensant les meilleures pratiques et en offrant aux participants des commentaires détaillés pour les aider à progresser. Treize entreprises et sociétés d'État ont été primées dans le cadre du 65e gala annuel tenu à Toronto le 7 décembre 2016. Couronnée grande gagnante, TELUS a raflé trois prix, dont le Grand prix d'excellence en information d'entreprise.

Le gala a réuni près de 200 dirigeants d'entreprise. Le processus d'évaluation a été mené par plus de 90 experts dans les 4 catégories évaluées :

- Information financière;
- Information sur le développement durable;
- Présentation de l'information par voie électronique;
- Information sur la gouvernance d'entreprise.

De hauts fonctionnaires célèbrent l'excellence en gestion financière dans le secteur public. De gauche à droite : Alain Côté, Walter Natynczyk, Joy Thomas, Bill Matthews.

Trent Klein, directeur, Finances, TELUS, reçoit le Grand prix d'excellence en information d'entreprise.

Doter la profession d'une envergure mondiale

CPA Canada établit des alliances stratégiques afin de contribuer à l'essor de la profession à l'échelle internationale. Elle accroît aussi la présence et l'influence des CPA canadiens à l'étranger en offrant des programmes et des services, en tissant des liens avec les grandes organisations comptables et en menant des initiatives de renforcement des capacités.

En 2016-2017, nous avons fourni un soutien continu aux activités visant à renforcer la gestion financière dans le secteur public aux Caraïbes. À l'échelle internationale, nous avons participé à des projets d'intérêt pour la profession avec la Confederation of Asian and Pacific Accountants, l'Institute of Chartered Accountants of the Caribbean et la Fédération internationale des experts comptables et commissaires aux comptes francophones (FIDEF).

Nous sommes en voie d'atteindre notre objectif d'une hausse de 20 % des inscriptions d'étudiants dans les régions stratégiques. De plus, nous faisons des progrès pour que chaque étudiant de Chine ait accès au programme CPA canadien; CPA Canada collabore avec des universités chinoises de renom qui offrent des programmes internationaux de comptabilité en anglais. Nous travaillons avec 12 universités partenaires; une autre devrait s'ajouter cet automne.

Notre réseau de membres établis à l'étranger regroupe plus de 12 000 détenteurs du titre canadien de CPA. Nous le développons en établissant une section dans chaque territoire comptant au moins 100 CPA en règle. Dynamiques, les sections étrangères de CPA Canada soutiennent activement la profession et le titre canadien de CPA à l'étranger. Nous épaulons actuellement les membres à l'étranger grâce à des sections à Hong Kong, à Shanghaï, à Beijing et à Guangzhou, ainsi qu'aux sections des Caraïbes, c'est-à-dire à la Barbade et aux îles Caïmans et, depuis peu, à Trinité-et-Tobago. Nous avons également soutenu les membres des États-Unis en collaborant avec l'Association of Chartered Accountants in the United States.

L'information d'entreprise sur le développement durable à Hong Kong

En mars 2017, CPA Canada a aidé la section de Hong Kong à organiser son forum exclusif des gens d'affaires, ayant pour thème l'information d'entreprise sur le développement durable. Le forum a réuni des experts chinois et canadiens de calibre mondial, qui ont discuté des moyens de favoriser des pratiques commerciales stratégiques et durables dans le contexte des nouveaux enjeux découlant des changements climatiques mondiaux.

En haut, Joy Thomas au forum sur l'information d'entreprise sur le développement durable de Hong Kong. En bas, Mme Thomas et Nancy Foran (deuxième à droite), v.-p., Affaires internationales, à CPA Canada, accompagnées de représentants de Trinité-et-Tobago.

Dialogue et collaboration à l'échelle internationale

Les représentants de CPA Canada sont présents au sein de nombreux comités et organismes internationaux, dont l IFAC (à gauche) et l ACD (à droite).

La mondialisation a une incidence considérable sur le fonctionnement des organisations comptables. Dans un monde de plus en plus interrelié, les organisations comptables internationales doivent elles aussi adopter une vision planétaire et élargir leur influence.

Soucieuse de maintenir sa position influente et respectée sur la scène mondiale, CPA Canada s'emploie à travailler avec des associations et des comités internationaux pour privilégier une approche intégrée des questions fondamentales qui touchent la profession.

IFAC : Grâce à notre collaboration avec l'International Federation of Accountants (IFAC), nous faisons entendre la voix de la profession canadienne à l'échelle mondiale, tout en contribuant au développement d'économies fortes et en valorisant des normes professionnelles de haute qualité. Deux CPA canadiennes siègent au conseil d'administration : Joy Thomas, présidente et chef de la direction de CPA Canada et Carol Bellringer, vérificatrice générale de la Colombie Britannique. En outre, des représentants de CPA Canada siègent au comité des cabinets comptables de petite et moyenne taille, au comité de développement des organisations professionnelles comptables et au comité des professionnels comptables en entreprise.

GAA : Membre de la Global Accounting Alliance (GAA), CPA Canada est l'une des 10 grandes organisations comptables nationales qui travaillent avec les autorités de réglementation nationales, les gouvernements et des organisations internationales pour favoriser la prestation de services comptables de qualité, la communication d'informations et la collaboration dans les grands dossiers internationaux. Très bien représentée à la GAA, elle peut se préparer aux possibilités et aux enjeux qui se présentent à la profession mondiale.

ACD : Nous nous sommes alliés au Projet Association pour la comptabilité durable (ACD) du prince de Galles afin d'établir en mars 2017 la Section canadienne du Réseau de leadership des chefs des finances. Le réseau est le premier groupe du genre à examiner le rôle du chef des finances dans l'intégration des questions environnementales et sociales aux décisions financières. Nous pourrons ainsi mettre en commun des connaissances et des idées, élaborer des ressources axées sur le développement durable et atteindre de nouveaux marchés.

« Je suis fière que l'objectif premier de notre profession soit de protéger les intérêts du public. Fière que, dans l'intérêt de la société, les trois titres d'origine soient regroupés. Et fière que ma fille vienne d'obtenir le titre. »

Diane MacConnell Cameron, CPA, CA, Pictou County (N.-É.)

3 DÉFENDRE l'intégrité de la saine gestion, de la profession et des CPA

CPA Canada défend l'intégrité du titre de CPA, du système d'information financière du Canada, et, aussi, de l'ensemble de l'économie : la durabilité économique, sociale et environnementale en dépend.

Garante de l'idéal canadien d'une saine gestion, CPA Canada apporte son appui aux conseils de normalisation indépendants. En outre, de concert avec les pouvoirs publics et les autorités de réglementation, l'organisation favorise un fonctionnement harmonieux des mécanismes de fiscalité et d'information financière, dans un contexte propice à la conduite des affaires, pour viser une prospérité économique et sociale durable, dont profiteront l'ensemble des Canadiens.

Garantir l'indépendance et l'intégrité de la normalisation

CPA Canada mobilise des fonds, des effectifs et diverses ressources complémentaires pour épauler les conseils de normalisation indépendants, forts d'un réseau qui réunit plus de 250 bénévoles.

Pourquoi? Parce que c'est de la rigueur des normes de comptabilité et d'audit que dépend le dynamisme de l'économie, des marchés financiers et de la chaîne logistique de communication de l'information financière. Gage d'équité, d'impartialité et de transparence, le référentiel normatif sert de dénominateur commun incontournable, pour les citoyens qui évaluent les entités et la crédibilité de leurs résultats.

De grands chantiers sur l'information financière et la certification suivent leur cours, sous forme d'indications pertinentes, axées sur divers thèmes : Normes internationales d'information financière (IFRS), Normes comptables pour les entreprises à capital fermé (NCECF), mesures non conformes aux PCGR, obligations de déclaration et Normes canadiennes d'audit (NCA). C'est dire que notre appui à la normalisation reste manifeste, au Canada comme à l'international.

Apporter des points de vue éclairés en fiscalité, au Canada et ailleurs

En 2017, Joy Thomas et Gabe Hayos, v. p., Fiscalité, à CPA Canada (à droite, photo de gauche) ont accueilli des membres de la GAA.

Au fait des questions fiscales qui touchent l'économie et le public, principale source de formation en fiscalité au pays, CPA Canada fait autorité dans le domaine. Ses initiatives s'appuient sur le dynamisme et les savoirs d'une centaine de bénévoles, membres de comités qui se penchent sur 11 branches de la fiscalité.

Nous avons poursuivi notre collaboration avec l'Agence du revenu du Canada (ARC). Les travaux réalisés au cours de l'exercice par les comités mixtes ARC CPA Canada ont mené à diverses recommandations pour améliorer l'administration du système fiscal, en vue de défendre les intérêts des contribuables et de tous les Canadiens.

Au cours de l'exercice, CPA Canada a soumis un mémoire à l'ARC pour l'initiative « Mieux vous servir » sur la réduction de la paperasse. Nous avions consulté au préalable les organisations provinciales pour tenir compte des commentaires de divers horizons.

Grâce à sept comités mixtes, CPA Canada représente la profession auprès des pouvoirs publics et collabore avec l'administration fédérale dans divers dossiers d'envergure, comme la réforme fiscale.

CPA Canada a participé au comité sur la fiscalité de la Global Accounting Alliance (GAA) et a accueilli, à l'exercice 2017, la première réunion en personne de ses membres dans un pays de l'alliance. Rassemblés trois jours à Toronto, les délégués se sont penchés sur des sujets d'intérêt commun, que fait avancer CPA Canada :

- soutien à l'OCDE et mise en œuvre auprès des sociétés du Canada du Plan d'action concernant l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices;
- élaboration d'une liste de contrôle exhaustive pour aider les fiscalistes à réduire les risques associés à la prestation de services;
- établissement d'un accord cadre CPA Canada ARC comme modèle de coopération efficace entre le fisc et les intervenants clés;
- pratiques exemplaires de règlement des différends;
- effets de la numérisation sur les services fiscaux, les mécanismes de contrôle et la sécurité des données des contribuables.

CPA Canada a continué d'affiner la rigueur théorique et technique du Cours fondamental d'impôt. Axé sur des sujets marquants pour les fiscalistes et considéré comme l'une des formations les plus approfondies en son genre au Canada, ce programme de trois ans s'enrichit d'un volet renforcé sur la déontologie et a fait l'objet d'améliorations technologiques pour offrir aux étudiants un contenu pertinent et accessible. À l'exercice 2017, 605 étudiants l'avaient suivi avec succès.

Défendre la déontologie et l'intégrité

Aux normes qui régissent la profession s'ajoutent les exigences qui caractérisent le travail des CPA, si bien que les membres et leur organisation sont appelés à exercer leurs activités avec une intégrité irréprochable. En outre, les organisations provinciales et régionales de CPA adoptent le code de déontologie des CPA après l'avoir adapté à leur contexte.

Le code de déontologie énonce les dispositions à suivre, à divers égards :

- définition de l'indépendance dans le cadre des missions de certification et d'audit;
- mise en relief des risques et des précautions à prendre;
- interdictions particulières que doivent respecter membres et cabinets dans diverses situations qui pourraient compromettre l'indépendance;
- procédures à mettre en œuvre par les membres pour signaler un conflit d'intérêts;
- préservation de l'indépendance dans les missions d'insolvabilité;
- devoirs des cabinets et de leurs associés pour assurer la conformité.

Le code de déontologie de la profession de CPA repose sur cinq principes fondamentaux d'éthique professionnelle :

Renforcer les normes de déontologie

Cette année, la profession canadienne examinera les modifications à apporter pour assurer l'adoption de la nouvelle norme sur les cas de non-conformité aux textes légaux et réglementaires. Établie par le Conseil des normes internationales de déontologie comptable (IESBA), la norme stipule la marche à suivre pour signaler un écart aux autorités, s'il s'avère impossible de résoudre le problème autrement.

Membre de l'IFAC, CPA Canada doit faire en sorte que ses normes de déontologie soient tout aussi rigoureuses, sinon plus, que les normes de l'IESBA, hormis certains cas particuliers, justifiés par la législation, la réglementation ou l'intérêt public.

Nous avons donc actualisé notre code de déontologie en fonction de la nouvelle norme de l'IESBA. De surcroît, afin de favoriser la reddition de comptes dans les organisations et de protéger les parties prenantes contre d'éventuels dommages considérables, nous avons publié un bulletin *Alerte audit et certification* sur la Norme canadienne d'audit (NCA) 250, *Prise en compte des textes légaux et réglementaires dans un audit d'états financiers*, mise à jour en fonction des orientations révisées de l'IESBA. Ce bulletin présentait des renseignements essentiels pour les auditeurs, comme les nouvelles attentes quant aux procédures d'audit et les modifications corrélatives des NCA.

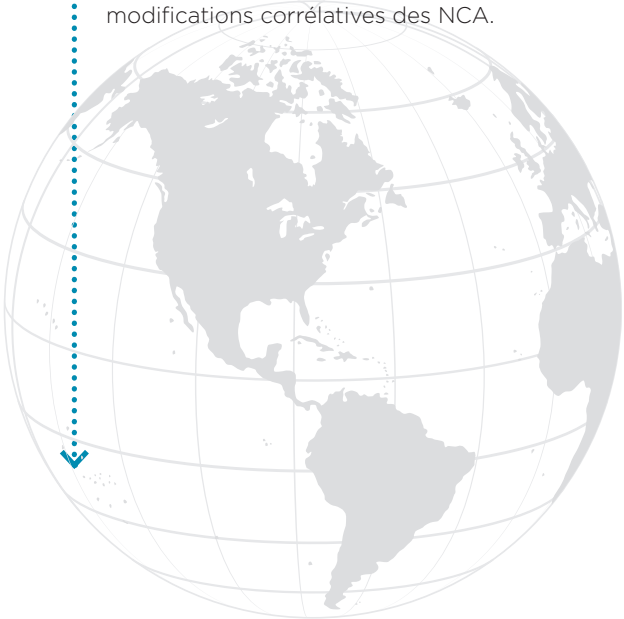

Favoriser la qualité et la valeur de l'audit

Afin d'entretenir la confiance et de favoriser la stabilité économique, nous proposons aux conseils et aux dirigeants diverses ressources et observations qui rehaussent la qualité et la valeur de l'audit. Pour apporter un leadership intellectuel qui préconise les pratiques exemplaires et en facilite l'adoption, CPA Canada collabore avec le Conseil canadien sur la reddition de comptes (CCRC), les organisations provinciales et régionales de CPA, les cabinets comptables nationaux et d'autres organisations clés. Voici certains outils d'orientation et de soutien préparés pendant l'exercice 2016-2017 :

- un guide de mise en œuvre pour l'auditeur en cas de risque d'anomalies significatives résultant de fraudes dans la comptabilisation des produits;
- un bulletin *Alerte Analyse de données en audit* sur l'adaptation au changement et l'intégration de l'analyse de données dans l'audit des états financiers;
- un sondage auprès de professionnels sur le recours à l'analyse de données en audit, dont les conclusions ont été présentées à l'American Accounting Association (AAA) et publiées dans un article de l'Université de Waterloo;
- des indications relatives à la nouvelle norme sur les missions d'examen, et des bulletins visant à la faire connaître, ainsi qu'un guide d'application détaillé;
- des listes de contrôle sur la qualité de l'audit;
- des billets du blogue sur la qualité de l'audit, qui touchaient :
  - l'appel à commentaires de l'IAASB sur l'amélioration de la qualité de l'audit pour servir l'intérêt public;
  - un projet révisé de norme du PCAOB sur le rapport de l'auditeur, afin d'éclairer les parties prenantes du Canada sur le contexte de l'audit aux États-Unis et sur les préparatifs à envisager pour les sociétés cotées dans les deux pays;
  - les inspections du CCRC et la tenue de discussions rigoureuses entre les comités d'audit et les auditeurs externes, comme sources de changements utiles;
  - l'esprit critique et son application élargie, au-delà de l'audit et de la certification.

Clarté de l'information financière

CPA Canada publie des documents d orientation sur diverses normes d information financière.

La confiance que suscite l'information financière, voilà l'assise d'une économie où dynamisme et stabilité vont de pair. Si CPA Canada plaide pour une transparence accrue de l'information financière, c'est en vue de renforcer la confiance du public et, aussi, de favoriser l'efficience et la compétitivité des marchés financiers d'ici.

C'est pourquoi CPA Canada unit leadership et encadrement, afin d'améliorer la qualité de l'information transmise aux investisseurs, et collabore avec des organisations qui partagent ses vues, de manière à privilégier l'efficacité et l'efficience du système d'information propre aux marchés financiers.

IIRC : Depuis 2015, CPA Canada siège à l'International Integrated Reporting Council (IIRC), qui défend l'adoption mondiale d'un cadre fondé sur des principes qui bonifient les renseignements fournis par les entreprises sur leurs démarches de création de valeur. Les marchés financiers canadiens bénéficient déjà d'un régime d'information réglementaire évolué. Toutefois, nous souhaitons déterminer s'il y a lieu d'appliquer ou d'adapter les notions et principes du référentiel d'information intégrée de l'IIRC, en vue d'accroître la pertinence décisionnelle de l'information d'entreprise, pour les acteurs des marchés financiers canadiens et pour d'autres intéressés.

IFRS® : Membre de l'International Accounting Standards Board (IASB), CPA Canada appuie les activités de normalisation de la Fondation IFRS, qui fournit des orientations et du soutien sur des questions comptables complexes ainsi que des recommandations liées à l'application de normes nouvelles et existantes, surtout dans les industries extractives, comme le secteur pétrolier et gazier. Pour établir un dialogue international sur une transparence accrue et sur les pratiques exemplaires en information financière, nous organiserons, en partenariat avec la Fondation, le prochain colloque sur les IFRS, sur le thème Amériques, en 2017.

NCECF : Nous avons publié des indications marquantes sur les Normes comptables pour les entreprises à capital fermé (NCECF), dont le *Guide sur les NCECF* et deux comptes rendus détaillés sur leur application aux investissements et aux fusions de filiales entièrement détenues.

Regard vers l'avenir

Perspectives pour la profession

CPA Canada poursuit sa transformation et se tourne vers un avenir qui passera par la réalisation de trois objectifs résolument prioritaires, au cœur de sa vision pour 2018-2020.

Objectif 1 : Favoriser la durabilité organisationnelle

À nous de devenir une organisation qui allie performance supérieure et innovation, considérée comme un employeur de choix, grâce aux interventions suivantes, gages de durabilité, de résilience et d'adaptabilité :

- planification et mise en œuvre de la norme de travail d'Excellence Canada, axée sur l'excellence, l'innovation et le mieux-être, pour satisfaire aux critères des niveaux successifs d'accréditation et tenir notre double engagement, à savoir respecter des normes rigoureuses et veiller à l'amélioration continue;

EXCELLENCE•CANADA
improving performance, recognizing excellence | améliorer le rendement, reconnaître l'excellence

- virage numérique et recours à la technologie, source de productivité, de durabilité et d'innovation;
- refonte de la gestion de la performance par l'harmonisation des objectifs généraux pour assurer la réalisation des buts stratégiques et opérationnels, et apporter une plus-value aux parties prenantes.

Objectif 2 : Être un leader reconnu mondialement

Nous entendons faire de CPA Canada l'organisation de référence dans certains domaines clés en affaires et en comptabilité. Nous devrons donc faire reconnaître sa valeur dans toutes les sphères — entreprises, administrations publiques, universités — et souligner son apport à l'intérêt public.

Avenir de l'information financière : Nous évaluerons les occasions d'actualisation de la présentation de l'information financière pour répondre à l'évolution des besoins, en réfléchissant à la mise en œuvre des changements, compte tenu des particularités du milieu des affaires du Canada, de ses marchés financiers, et de ses lois et règlements.

Avenir de l'audit : À l'heure où les titres comptables mondiaux continuent de mettre l'accent sur l'élaboration de normes professionnelles et l'amélioration de la qualité de l'audit, nous veillerons à prendre position sur l'évolution de l'audit ainsi que sur l'incidence de l'automatisation croissante et des technologies perturbatrices.

Comptabilité de gestion : Nous continuerons à présenter des points de vue éclairés sur la comptabilité de gestion, par l'élaboration de produits et de services qui exploitent notre riche fonds documentaire ainsi que notre expertise. Nous travaillons également sur un plan pluriannuel, de manière à dresser un cadre de gestion d'entreprise qui donnera à nos principales parties prenantes les moyens de grandir et d'innover.

CPA Canada reste au fait des tendances qui façonnent l'avenir du milieu des affaires et de la comptabilité pour privilégier les priorités pertinentes.

Fiscalité : Vu la controverse soulevée par l'affaire des « Panama Papers », notamment, les regards se braquent sur l'évitement fiscal, l'évasion fiscale et l'opacité du régime d'imposition des sociétés au Canada. C'est pourquoi nous siégeons au comité sur la fiscalité de la GAA et que nous nous conformons aux orientations du Plan d'action BEPS de l'OCDE, entre autres. Nous continuerons aussi à offrir une formation de premier choix en fiscalité, à diriger des comités de bénévoles, à collaborer avec l'ARC et à diffuser des publications phares en fiscalité.

Durabilité, adaptabilité et résilience : Pour assurer la viabilité des entreprises de demain, nous devons favoriser l'avancement du développement économique, environnemental et social, sur les axes de la résilience, de l'adaptabilité, de l'innovation et de la créativité. En collaboration avec l'administration fédérale et diverses organisations, dont des organismes internationaux, nous donnerons la priorité aux questions d'intérêt public et nous nous pencherons sur les justifications de l'adaptation aux changements climatiques.

Objectif 3 : Assurer la pérennité de la valeur et de la pertinence de CPA Canada et de la profession

Formation préagrément de qualité

Notre programme de formation préalable à l'agrément constitue l'un des principaux moteurs de la pérennité de la profession. Nous devons toutefois transformer notre offre, au rythme de l'évolution des tendances, des technologies et des marchés. Pour que la formation proposée aux futurs professionnels comptables cadre avec les besoins des employeurs, de la société et de l'économie, une réévaluation du programme a été lancée :

- Nous révisons la Grille de compétences des CPA en nous concentrant sur la mise à jour des aptitudes en analyse de données et en technologie de l'information, vu l'évolution accélérée observée depuis cinq ans.
- Nous continuons à mettre l'accent sur les compétences permanentes du Programme de formation professionnelle afin de suivre l'évolution de la technologie et les progrès réalisés en intelligence artificielle.

- Nous étudions de nouvelles méthodes d'évaluation, comme la mise en situation centrée sur les tâches, pour évaluer les compétences d'ordre supérieur et veiller à ce que le processus de contrôle des connaissances conjugue rigueur, adaptabilité et viabilité financière.

Normalisation

Notre soutien à l'égard d'un processus indépendant de normalisation est l'un des principaux efforts déployés pour servir l'intérêt public. Comme l'indépendance reste au cœur de l'établissement de normes rigoureuses, nous tenons à souligner qu'au-delà d'un appui financier, CPA Canada n'exerce aucune influence décisionnelle sur la normalisation. Voici un aperçu des priorités définies par les conseils de normalisation :

- Veiller à la mise en œuvre de tous les programmes de travail des conseils. Créer des programmes de travail afin d'élaborer des normes de qualité, qui servent l'intérêt public.
- Renforcer le rayonnement international. Travailler en étroite collaboration avec les normalisateurs mondiaux pour qu'ils prennent connaissance du point de vue des parties prenantes du Canada.
- Mobiliser les parties prenantes. Dresser, pour chaque conseil, une stratégie de communication en vue de faire connaître les conseils de normalisation indépendants et encourager les parties prenantes d'ici à participer à leurs travaux.

Croissance et prospérité inclusives

Nous poursuivrons nos initiatives, à la croisée de l'essor économique et du développement social, sources de retombées positives pour les entreprises et les citoyens. Nous continuerons à promouvoir la littératie financière, à favoriser le recours à des modèles intégrés et durables de présentation de l'information financière et, aussi, à fournir des indications et des recommandations pertinentes sur des questions d'intérêt commun, de la réforme du régime fiscal aux changements climatiques.

Nous préparons également un plan de politiques publiques pour mieux nous faire entendre, au nom de l'intérêt public et de la profession. Comme cadre général, ce plan, qui balisera notre stratégie continue de relations gouvernementales, tirera parti de notre leadership intellectuel et de notre expertise.

Nous avons une histoire à raconter, d'abord pour souligner nos réalisations d'hier, mais aussi pour évoquer nos projets de demain, et leur raison d'être. Le point de vue unique qu'apporte le Canada à la profession suscite le respect, voire l'admiration. Et nous avons le devoir d'être à la hauteur de cette réputation. Tournés vers l'avenir, nous continuerons à trouver des moyens de mettre en valeur CPA Canada, qui s'engage à promouvoir, à soutenir et à protéger l'idéal canadien d'une saine gestion.

« Faisons en sorte que le titre soit respecté dans le monde entier comme le titre par excellence dans les affaires; continuons d'en assurer le rayonnement. Et veillons à informer et à inspirer d'autres acteurs pour qu'ils adoptent l'idéal canadien d'une saine gestion, principe au cœur de notre profession. »

Joy Thomas, présidente et chef de la direction, CPA Canada

Notre environnement

CPA Canada exploite des possibilités, offre des services et mène des activités qui peuvent l'exposer à divers risques. Son succès repose essentiellement sur sa capacité à réagir efficacement et rapidement aux changements, qu'ils soient prévisibles ou non.

Risques liés à la stratégie de CPA Canada

Gestion des risques

Les meilleures pratiques en gouvernance et en gestion consistent notamment à cerner, à évaluer et à gérer les risques organisationnels avec rapidité, efficacité et efficience.

Cadre de gestion des risques

Conformément à sa politique, CPA Canada s'appuie sur un cadre de gestion des risques pour établir l'orientation de ses activités de gestion des risques. Ce cadre permet :

- d'établir les rôles et les responsabilités du Conseil d'administration, du Comité d'audit et du Comité de gestion de CPA Canada;
- de déterminer la tolérance au risque de l'organisation;
- de tracer les grandes lignes du processus d'identification, d'évaluation et de classement des risques organisationnels;
- d'atténuer, de gérer et de communiquer les risques uniformément;
- d'intégrer de nombreuses méthodes de gestion des risques, dont l'évitement, l'atténuation, le transfert, l'assurance et l'acceptation;
- de favoriser une culture de sensibilisation au risque où la gestion des risques est intégrée à la prise de décisions stratégiques et fonctionnelles;
- de décrire comment les risques, les occasions et les incidences clés sont déterminés;
- de simplifier la compréhension, l'analyse, l'évaluation et la gestion des risques, à tous les niveaux.

Gouvernance des risques

Le Conseil d'administration surveille les risques liés aux activités de CPA Canada. Il supervise le cadre de gestion des risques et approuve une politique de gestion des risques et un profil annuel de tolérance au risque qui visent à assurer une même compréhension de l'exposition au risque. Responsable de l'approbation annuelle du plan stratégique pluriannuel, il s'assure de la validité de l'orientation stratégique, fait le lien entre les stratégies et la prestation des services, et définit les bases des engagements fonctionnels annuels et des budgets connexes.
La planification stratégique de CPA Canada permet de cerner les principaux risques auxquels est confrontée l'organisation et d'y répondre.

Le Conseil d'administration surveille la conformité avec la politique de gestion des risques, et passe en revue annuellement la politique et les procédures de gestion des risques.

Le Conseil délègue la responsabilité première de la gestion des risques au Comité d'audit, avec l'appui du Comité de gestion. Des mécanismes tiennent le Conseil au courant des risques importants et des stratégies d'atténuation mises en œuvre à leur égard.

Le Comité d'audit est chargé d'examiner les risques importants et les incertitudes auxquels CPA Canada peut être exposée, ainsi que la validité de la politique, des procédures et des contrôles en gestion des risques. Il soumet ensuite au Conseil des recommandations concernant la politique de gestion des risques et le profil annuel de tolérance au risque.

Formé de la présidente et chef de la direction, des vice-présidents principaux et des vice-présidents de chaque division et service de soutien de l'organisation, le Comité de gestion de CPA Canada encadre l'élaboration et la mise en œuvre du cadre de gestion des risques.

Il est notamment responsable :

- d'élaborer, de mettre en œuvre et de maintenir un cadre efficace de gestion des risques;
- d'élaborer la politique de gestion des risques et le profil de tolérance au risque;
- de communiquer la politique de gestion des risques, le profil de tolérance au risque et le cadre de gestion des risques;
- de cerner les risques potentiels et émergents, d'évaluer la probabilité qu'ils se matérialisent et leurs incidences éventuelles, et de déterminer lesquels sont inacceptables et s'il faut élaborer des stratégies d'atténuation et de gestion des risques;
- de fixer le bon niveau de risque pour chacune des initiatives stratégiques;
- de confier, aux permanents ou aux comités appropriés, la responsabilité d'élaborer des stratégies et des mesures d'atténuation des risques propres à chaque situation;
- de déterminer précisément les besoins en ressources d'atténuation des risques et la répartition de celles-ci pour ramener les risques à un niveau acceptable;
- de cerner les possibilités de gérer les incertitudes liées aux risques potentiels et émergents, ainsi que les résultats escomptés.

Évaluation des risques

Conformément à sa politique de gestion des risques et à son profil de tolérance au risque, CPA Canada évalue sa capacité d'acceptation des risques et cherche à ramener ceux-ci à un niveau acceptable, niveau qui représente sa tolérance au risque.

Les membres du Comité de gestion sont chargés de bien gérer les risques liés à leur division respective, et d'assurer la mise à jour du cadre de gestion des risques pendant l'année.

CPA Canada cherche proactivement à réduire son exposition au risque par une planification rigoureuse, une saine gestion et des stratégies de réponse appropriées.

Principaux risques

Pris individuellement ou conjugués à d'autres, les principaux risques sont ceux dont la possible matérialisation pourrait gravement nuire à la stabilité financière et à la réputation de l'organisation ainsi qu'à la réalisation de ses priorités et de ses objectifs.

Risque	Stratégie de gestion du risque
EXTERNE ET ENVIRONNEMENTAL	
Incapacité de servir l'intérêt public et d'agir de même	CPA Canada soutient un processus de normalisation rigoureux et indépendant qui contribue à faire en sorte que l'information financière et non financière des secteurs privé et public soit fiable, comparable, transparente et crédible, caractéristiques essentielles à la confiance des investisseurs, à la santé du système financier et à l'intérêt public. Elle mène aussi des projets pour améliorer la qualité de l'audit, notamment en travaillant avec les autorités de réglementation, dont le Conseil canadien sur la reddition de comptes, et en relevant avec brio les défis technologiques, réglementaires et autres touchant les pratiques d'audit. En outre, grâce à ses Prix d'excellence en information d'entreprise, à ses Prix d'excellence en gestion financière dans le secteur public et à ses publications, CPA Canada contribue à l'établissement de pratiques exemplaires qui favorisent la santé des marchés financiers, la reddition de comptes et la transparence. Enfin, grâce à ses publications, outils et ressources, CPA Canada est un chef de file en littératie financière.
Incapacité de cerner les besoins variés et nouveaux des parties prenantes clés et de s'y adapter et/ou incapacité de démontrer sa valeur	CPA Canada consulte régulièrement ses parties prenantes (membres, candidats, étudiants, organisations provinciales et régionales de CPA, universitaires, employeurs) pour surveiller l'évolution de leurs attentes, besoins et priorités — points de référence lui permettant de mesurer sa performance. Par son processus de planification stratégique, CPA Canada s'assure que ses grandes priorités et ses principaux objectifs s'arriment aux besoins nouveaux de ses parties prenantes. L'organisation mène des recherches pour trouver des produits et services pertinents, et offre des programmes et services tenant compte des commentaires reçus.
Incapacité de respecter les lois et règlements en vigueur ou de s'y adapter	Le Code d'éthique de CPA Canada énonce des règles de conduite que doivent respecter employés, bénévoles et consultants, et donne le ton d'une culture d'intégrité. Chacun doit suivre les principes de respect, d'intégrité, d'honnêteté et de confiance, et signaler toute apparence d'infraction ou de manquement aux lois et règlements, ou aux politiques de CPA Canada. Les politiques et procédures de CPA Canada prévoient l'examen rapide et le suivi des problèmes potentiels ou réels d'ordre juridique ou réglementaire, pour que la haute direction et le Conseil d'administration puissent s'acquitter de leurs responsabilités de gestion et de supervision. De plus, CPA Canada a une couverture d'assurance diversifiée, revue annuellement par le Comité d'audit. Même si on ne peut éliminer entièrement le risque lié aux exigences légales et réglementaires, CPA Canada s'appuie étroitement sur ses conseillers, juridiques ou autres, pour gérer ce risque ainsi que tout litige touchant l'organisation, et pour s'acquitter de ses obligations légales.

Risque	Stratégie de gestion du risque
INTERNE ET FONCTIONNEL	
Incapacité de protéger la marque CPA et/ou d'en accroître la notoriété	Pour gérer les risques liés à sa stratégie de marque, CPA Canada, par l'entremise du Comité de direction sur la marque de son Conseil des chefs de la direction, et aidée d'experts externes, surveille l'évolution de ses initiatives de valorisation de la marque et en évalue l'efficacité. Elle entretient aussi des liens avec des instances politiques et gouvernementales, et s'impose de plus en plus à Ottawa comme conseiller de confiance en affaires et en comptabilité. Par ailleurs, CPA Canada dispose d'un processus stratégique de communication et de gestion de crise, ainsi que d'une stratégie et d'une politique visant à accroître son efficacité dans les médias sociaux. Sa stratégie de marque lui permet de parler à ses membres d'une seule voix.
Incapacité d'attirer et de fidéliser assez d'employés qualifiés (détermination, engagement et aptitude) pour réaliser les objectifs et priorités stratégiques clés de CPA Canada; et de régler les problèmes liés aux ressources humaines externes et/ou internes	Diverses politiques et pratiques encadrent la structure organisationnelle, le recrutement du personnel, la planification de la relève, les structures de rémunération, la formation continue et le perfectionnement professionnel, et la gestion de la performance.
Incapacité à recruter et à fidéliser des bénévoles de qualité	CPA Canada met en œuvre des programmes de recrutement et de reconnaissance des bénévoles; la satisfaction de ces derniers est mesurée au moyen de sondages en ligne menés périodiquement. Au besoin, des spécialistes sont engagés à titre de consultants.
Incapacité de former des CPA compétents	Pour former des CPA compétents, CPA Canada a recours à des évaluations uniformes (dont un Examen final commun) tout au long de son programme d'agrément, et collabore avec les organisations provinciales et régionales de CPA pour imposer le respect d'exigences en matière d'expérience pratique et veiller à ce que les compétences pertinentes soient acquises et évaluées.
Incapacité d'offrir un programme de formation professionnelle des CPA qui répond aux attentes du marché, ce qui freine la progression des nouveaux CPA et attire un nombre insuffisant de candidats	CPA Canada mène des recherches auprès des membres, des employeurs et d'autres parties prenantes pour évaluer leur satisfaction, déterminer les principaux canaux de promotion et présenter le nouveau Programme de formation professionnelle (PFP) des CPA à d'éventuels candidats. De vastes consultations des parties prenantes sur la pertinence du programme font connaître celui-ci et en favorisent la pénétration sur le marché. La Grille de compétences des CPA et le contenu des programmes sont réexaminés régulièrement pour en assurer la pertinence. De plus, différents cheminements ont été intégrés au programme d'agrément pour qu'il demeure inclusif et attrayant. Comme la diffusion du PFP des CPA, avec le concours des organisations provinciales et régionales de CPA, est tributaire des technologies, CPA Canada s'est associée à des fournisseurs externes ayant fait leurs preuves.

Risque	Stratégie de gestion du risque
INTERNE ET FONCTIONNEL (SUITE)	
Incapacité de s'assurer que les examens de fin de module et l'Examen final commun du PFP des CPA ne soient pas compromis, et que la fiabilité et la validité des examens ne soient pas remises en question	Une équipe d'employés et de bénévoles expérimentés et dévoués de CPA Canada, possédant une expertise dans la conception et la tenue d'examens, veille à ce que les examens ne soient pas compromis et que les résultats soient fiables et valides. Des processus exhaustifs de confidentialité et de sécurité sont en place pour garantir l'intégrité des examens.
Incapacité d'élaborer des programmes d'apprentissage et de perfectionnement professionnels, publications, produits et services novateurs, pertinents et conformes aux technologies et aux modes de diffusion actuels	CPA Canada mène des sondages auprès des membres, ce qui l'aide à offrir des produits et des avantages à valeur ajoutée. Elle invite aussi les membres à participer à des événements, et leur offre un aperçu de ses publications, produits et services dans diverses activités de marketing. Elle travaille avec les organisations provinciales et régionales de CPA à améliorer sa gamme de produits, et collabore avec ses partenaires stratégiques pour concevoir des programmes novateurs avantageux à long terme. Son personnel a la possibilité d'acquérir aptitudes et compétences de base appropriées en TI, et l'infrastructure TI soutient les plans de développement actuels et futurs. Le Service des TI surveille les nouveautés et les tendances technologiques, collabore étroitement avec les parties prenantes et mène des sondages exhaustifs pour en comprendre les besoins et priorités.
Incapacité de bien protéger les technologies, l'infrastructure technologique et les informations de CPA Canada en cas de crise	Le Service des TI a recours à des programmes, procédures et processus pour réagir efficacement aux urgences et protéger les technologies, l'infrastructure TI et les informations de CPA Canada contre les intrusions et autres menaces.

Gestion des risques liés aux instruments financiers

CPA Canada est exposée à divers risques découlant de ses instruments financiers — risques de crédit, de liquidité et de marché (risque de change, risque de taux d'intérêt et autre risque de prix). Ces risques pourraient nuire à sa performance opérationnelle et financière.

Elle gère son exposition à ces risques selon sa politique, dont l'objectif est d'atténuer la volatilité des flux de trésorerie et des résultats, et de protéger les actifs.

CPA Canada a aussi une politique de placement qui décrit en détail la qualité des actifs et la proportion des titres à revenu fixe et des actions dans lesquels elle investit. Elle n'utilise pas d'instruments financiers dérivés aux fins de la gestion des risques.

Risque de crédit

CPA Canada est exposée à un risque de crédit découlant de la possibilité que des parties manquent à leurs obligations financières, ou provenant d'une concentration de transactions avec une même partie ou d'une concentration d'obligations financières semblables qui pourraient être affectées de la même façon par la conjoncture, de sorte que CPA Canada puisse subir une perte financière. CPA Canada ne détient pas directement de sûreté pour les obligations financières des contreparties.

Exposition maximale de CPA Canada au risque de crédit au 31 mars (en milliers de dollars) :

	2017	2016
Trésorerie	4 183 $	6 492 $
Créances	7 895	9 785
Placements temporaires	2 000	1 000
Placements – certificats de placement garanti	24 741	20 411
Placements – titres à revenu fixe canadiens	12 861	5 256
Placements – fonds indiciels : titres à revenu fixe canadiens	22 915	21 035
	74 595 $	63 979 $

Le risque de crédit associé à la trésorerie, aux placements temporaires et aux placements est réduit au minimum, ces actifs étant investis dans des titres de créance des entités suivantes : gouvernements, grandes institutions financières ayant reçu une cote catégorie investissement et/ou autres parties solvables. Un suivi constant est assuré afin d'évaluer l'évolution de la situation des émetteurs des titres admissibles en tant que placements, selon la politique de placement de CPA Canada.

Le risque de crédit lié aux créances est réduit au minimum : CPA Canada a une clientèle considérable et diversifiée, qui comprend presque tous les secteurs d'activité au pays et les organisations provinciales et régionales de CPA. CPA Canada applique un programme d'évaluation de la solvabilité des clients et peut limiter le montant de crédit accordé.

Les concentrations de risque de crédit lié aux créances sont limitées en raison de la solvabilité des parties auxquelles on a accordé du crédit. Au 31 mars 2017, les créances sur les deux plus gros comptes représentaient 51 % du montant total recouvrable (51 % aussi en 2016).

Les concentrations de risque de crédit lié aux certificats de placement garanti sont atténuées par la qualité de crédit des grandes institutions financières qui émettent le placement. Au 31 mars 2017, la plus forte proportion du total des certificats de placement garanti détenue auprès d'une même institution financière était de 34 % (39 % en 2016).

Les concentrations de risque de crédit lié aux placements à revenu fixe canadiens sont atténuées, ces actifs étant investis dans des titres de créance des entités suivantes : gouvernements, grandes institutions financières et autres parties solvables. Au 31 mars 2017, la plus forte proportion du total des placements à revenu fixe canadiens détenue auprès d'une même entité était de 24 % (22 % en 2016).

Risque de liquidité

Il s'agit du risque que CPA Canada ne puisse pas répondre à ses besoins de trésorerie ou financer ses obligations arrivant à échéance.

CPA Canada couvre ses besoins de liquidités en préparant et en surveillant des prévisions détaillées des flux de trésorerie liés à ses activités de fonctionnement, en prévoyant ses activités de placement et de financement, et en détenant des actifs liquides. Elle possède une ligne de crédit bancaire à court terme non garantie d'un montant maximum de 1 M$, portant intérêt au taux préférentiel, en cas de fluctuations temporaires des besoins de trésorerie. Aux 31 mars 2017 et 2016, la ligne de crédit bancaire n'avait pas été utilisée.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours du marché. Il comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix autre.

Risque de change

Il s'agit du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent par rapport à la valeur du dollar canadien en raison des variations des taux de change.

La monnaie de fonctionnement de CPA Canada est le dollar canadien. À l'occasion, CPA Canada peut conclure des transactions en devises si certains produits et charges sont libellés dans ces devises, ou si elle a recours à des fournisseurs étrangers pour certains achats d'approvisionnement et de services, et l'acquisition de certaines immobilisations.

CPA Canada n'utilise pas de contrats de change à terme pour gérer son exposition au risque de change sur transactions.

CPA Canada investit aussi une partie de son portefeuille dans un fonds indiciel qui investit dans des titres de capitaux propres étrangers. Le risque de change est atténué, car ces titres sont libellés dans de nombreuses devises.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

L'exposition au risque de taux d'intérêt de CPA Canada est attribuable à ses actifs portant intérêt et à ses emprunts à long terme à taux fixe.

Ces actifs comprennent de la trésorerie, des placements temporaires, des certificats de placement garanti et des placements à revenu fixe portant intérêt aux taux du marché.

Pour ses placements à revenu fixe et dans des certificats de placement garanti, CPA Canada gère le risque de taux d'intérêt en échelonnant les échéances des placements en portefeuille. L'échelonnement des échéances contribue à améliorer le rendement moyen du portefeuille tout en réduisant la sensibilité de celui-ci aux fluctuations des taux d'intérêt.

Les placements dans des fonds indiciels de titres à revenu fixe ayant diverses échéances, la sensibilité globale aux variations des taux d'intérêt est réduite.

Risque de prix autre

Le risque de prix autre est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de change ou du risque de taux d'intérêt), que celles-ci soient causées par des facteurs propres à l'instrument lui-même ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les instruments semblables négociés sur le marché.

CPA Canada est exposée au risque de prix autre vu ses placements dans des fonds indiciels.

Sa politique de placement limite les placements dans des fonds indiciels à certains indices. Selon cette politique, les fonds indiciels sont composés à 55 % (±5 %) de titres à revenu fixe et à 45 % (±10 %) de titres de capitaux propres, et le portefeuille est rééquilibré chaque trimestre. Le risque et la volatilité des rendements sont atténués du fait de la répartition des placements entre différents pays, secteurs d'activité et émetteurs de tailles diverses.

Risques financiers liés aux régimes à prestations définies des employés

Pour CPA Canada, le principal risque à long terme des régimes d'avantages de retraite est la possibilité que les actifs des régimes et les flux de trésorerie de fonctionnement futurs de CPA Canada soient insuffisants pour qu'elle puisse s'acquitter de ses obligations au titre des régimes. Voici la situation de capitalisation des régimes (en milliers de dollars) :

	2017	2016
Régime capitalisé :		
Juste valeur des actifs du régime	58 110 $	53 662 $
Obligations au titre des prestations définies	(63 324)	(58 870)
	(5 214)	(5 208)
Régimes non capitalisés :		
Obligations au titre des prestations définies	(24 709)	(25 891)
Passif au titre des avantages de retraite comptabilisé dans l'état de la situation financière	(29 923) $	(31 099) $

Le passif des régimes expose CPA Canada à divers risques, dont le risque de liquidité et le risque lié aux variations des hypothèses actuarielles, surtout le risque de taux d'intérêt lié au taux d'actualisation utilisé pour mesurer les obligations au titre des prestations définies.

L'actif du régime expose CPA Canada à divers risques (risque de crédit, risque de liquidité et risque de marché). L'actif du régime est composé de placements dans des fonds indiciels, répartis comme suit : 40 % (±3 %) de titres à revenu fixe et 60 % (±3 %) de titres de capitaux propres, et le portefeuille est rééquilibré chaque trimestre.

CPA Canada atténue les risques liés à l'actif du régime de la même façon qu'elle le fait pour ses instruments financiers. Le risque de taux d'intérêt sur le passif du régime capitalisé bénéficie d'une couverture naturelle grâce aux placements de CPA Canada dans des fonds indiciels, dont la valeur est aussi touchée par les variations des taux d'intérêt.

Modification des expositions au risque

Le profil de risque des instruments financiers et des régimes à prestations définies de CPA Canada n'a pas subi de changement important par rapport à celui de l'exercice précédent.

Capacité de produire des résultats

Ressources financières et situation de trésorerie

Au 31 mars 2017, la trésorerie et les équivalents de trésorerie s'élevaient à 4,2 M$, une baisse de 2,3 M$ par rapport au 31 mars 2016. À la fin de l'exercice, ils étaient en dépôt auprès de grandes institutions financières canadiennes dans des comptes portant intérêt.

Les flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement se sont élevés à 11,9 M$ en 2016-2017, alors qu'ils étaient de 14,9 M$ en 2015-2016. Quant aux flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement compte non tenu de la variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement, ils ont augmenté de 7,2 M$, en raison surtout de l'excédent de l'exercice en cours. Cette hausse a été compensée par une baisse de 10,2 M$, par rapport à l'exercice précédent, des flux de trésorerie générés par la variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement.

Les flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement, qui se sont élevés à 13,8 M$, correspondent essentiellement aux achats nets de placements.

Les placements temporaires consistent en un certificat de placement garanti de 1,0 M$; il porte intérêt à un taux effectif de 1,25 % et arrivera à échéance en mars 2018.

Les placements s'élèvent à 79,4 M$ et sont composés de certificats de placement garanti, de placements canadiens à revenu fixe et de fonds indiciels. Les certificats de placement garanti portent intérêt à des taux effectifs variant entre 1,40 % et 2,10 %, et leurs échéances vont de mars 2019 à juillet 2021. Les placements à revenu fixe canadiens portent intérêt à des taux effectifs variant entre 1,39 % et 3,13 %. Leurs échéances vont de novembre 2019 à mars 2026. Les placements à revenu fixe canadiens compris dans les fonds indiciels portent intérêt à des taux effectifs variant entre 0,66 % et 7,09 %, et leurs échéances vont de mars 2018 à novembre 2065. Conformément à la politique de placement de CPA Canada, le portefeuille, rééquilibré chaque trimestre, est composé à 55 % (±5 %) de placements à revenu fixe et à 45 % (±10 %) de titres de capitaux propres. La composition de référence des placements est demeurée la même tout au long de l'exercice.

Les investissements en immobilisations se font selon le plan de dépenses en immobilisations préparé annuellement par la direction et approuvé par le Conseil. Pour 2016-2017, le plan préconisait une réduction des dépenses en immobilisations par rapport à l'exercice précédent — au cours duquel on a répondu aux nouveaux besoins du bureau de Toronto en rendant les aires de travail et les aires communes plus fonctionnelles et en agrandissant les espaces de réunion (améliorations locatives, achat de mobilier et de matériel). En 2016-2017, les investissements en immobilisations ont totalisé 1,0 M$, comparativement à 3,2 M$ (4,8 M$, compte non tenu des avantages locatifs incitatifs de 1,6 M$) en 2015-2016.

Placements à revenu fixe au coût après amortissement

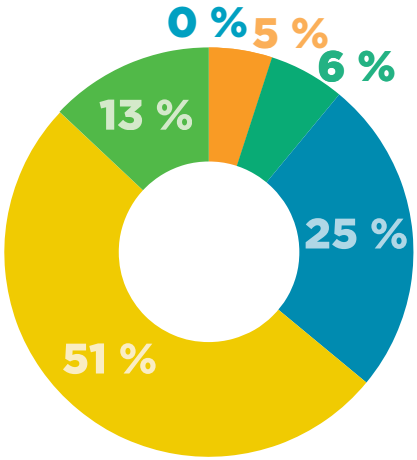

En milliers de dollars

Échéance en 2018	0
Échéance en 2019	2 000
Échéance en 2020	2 011
Échéance en 2021	9 511
Échéance en 2022	19 071
Échéance après 2022	5 009

Fonds de placement indiciels à la juste valeur

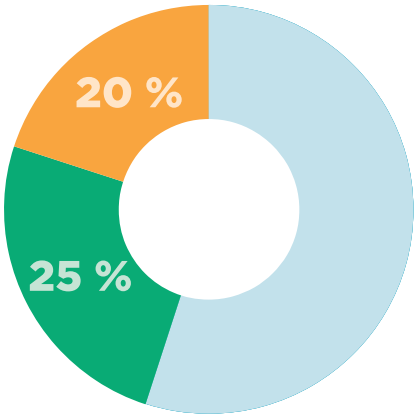

En milliers de dollars

Placements à revenu fixe canadiens	22 915
Titres de capitaux propres étrangers	10 412
Titres de capitaux propres canadiens	8 315

Actif net

L'actif net au 31 mars 2017 s'élevait à 45,3 M$, dont 7,6 M$ investis en immobilisations (la valeur comptable nette des immobilisations, déduction faite de la dette et du solde non amorti des avantages locatifs incitatifs reportés affectés à l'achat d'immobilisations), et 37,7 M$ d'actifs nets non affectés. La hausse de l'actif net de 10,7 M$ au cours de l'exercice découle de l'excédent de 8,9 M$, et des gains nets de 1,8 M$ découlant de réévaluations et d'autres éléments liés aux avantages de retraite pour l'exercice 2016-2017.

En 2016-2017, CPA Canada a poursuivi sa transformation tout en gérant avec succès la panoplie d'activités mises en place pour réaliser sa mission et sa stratégie. Elle a continué à améliorer les programmes de formation préagrément, a pris de nouvelles mesures afin d'assurer la réussite et la croissance du PACF, a offert diverses occasions d'apprentissage professionnel, a amélioré ses capacités promotionnelles en ce qui concerne les produits et la marque, a continué à aménager son environnement numérique, a offert ses connaissances et son expertise à Ottawa comme conseiller de confiance en affaires et en finance, et a favorisé la formation en littératie financière sur des sujets sociaux et économiques d'intérêt pour tous les Canadiens. CPA Canada a également fourni son expertise en fiscalité au pays et à l'étranger, et a continué à développer son capital humain grâce à des projets sur la culture d'entreprise et à des programmes de leadership. Tout au long de l'exercice, CPA Canada a surveillé ses produits et ses charges et a géré ses ressources avec prudence et efficacité afin de soutenir ses grandes priorités et ses grands axes.

L'actif net non affecté est nécessaire à la constitution d'un capital suffisant pour permettre à CPA Canada de faire face à tout risque financier imprévu important et de tirer parti de nouvelles possibilités. L'actif net non affecté peut également servir à stabiliser dans une certaine mesure le montant de la cotisation annuelle des membres.

Le Comité d'audit vérifie chaque année, au nom du Conseil d'administration, si le niveau de l'actif net non affecté est approprié. Il prend en compte les répercussions financières négatives qui pourraient découler de l'exposition de CPA Canada à des risques opérationnels et financiers, ainsi que la probabilité que de nouvelles occasions importantes se présentent. Au terme de son évaluation globale, et pour protéger CPA Canada d'éventuelles incidences financières négatives, le Comité d'audit est d'avis que CPA Canada conserve un excédent minimum situé dans une fourchette de 26 à 51 M$, en ciblant un excédent de 34 M$. L'actif net non affecté de 37,7 M$ se situe dans cette fourchette et dépasse le montant ciblé.

Performance financière

Au cours de l'exercice 2016-2017, les activités de CPA Canada ont donné lieu à un excédent de 8,9 M$ des produits sur les charges, alors que l'exercice précédent s'était soldé par un excédent de 2,0 M$ des charges sur les produits. L'excédent de l'exercice 2016-2017 est surtout attribuable aux éléments extraordinaires décrits ci-après. Il permet à CPA Canada de stabiliser son actif net et de poursuivre sa croissance tout en se concentrant sur la durabilité organisationnelle et la valeur des services offerts aux membres.

Les produits de toutes provenances, qui s'établissent à 119,2 M$, ont augmenté de 6,3 M$. Le total des cotisations des membres a augmenté de 1,1 M$, en raison principalement de la croissance du nombre de membres. Les produits tirés des programmes de formation préagrément ont eux aussi augmenté, passant de 19,1 M$ à 22,1 M$. Cette hausse, qui s'explique en grande partie par l'augmentation du nombre de candidats à l'Examen final commun, témoigne de l'intérêt croissant que suscitent les programmes de formation préagrément des CPA. Par contre, les produits tirés des activités d'apprentissage et de perfectionnement professionnels ainsi que des publications, produits et services

Sources des produits – 2017

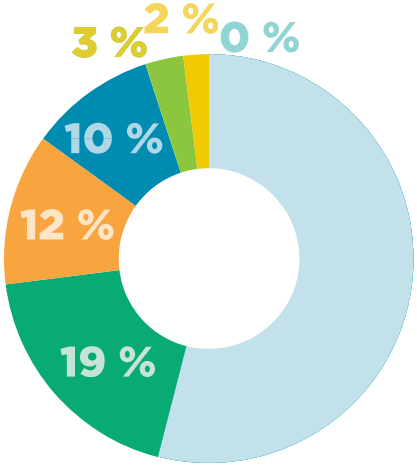

- Cotisations des membres
- Programmes de formation préagrément
- Apprentissage et perfectionnement professionnels
- Publications, produits et services
- Revenus de placement
- Magazine
- Autres

ont diminué respectivement de 0,2 M$ et 0,5 M$. Cette contraction découle surtout de la suspension du programme de formation en finance d'entreprise, qui est en cours de réévaluation, et de l'affaiblissement de la demande de publications techniques Les revenus de placement se sont élevés à 4,0 M$ pour l'exercice, ayant augmenté de 3,8 M$ en raison surtout d'un accroissement latent de la juste valeur des fonds de placement indiciels. Les produits tirés de *CPA Magazine* ont diminué de 0,9 M$ en 2016-2017, le marché de la publicité imprimée demeurant faible.

Le total des charges a diminué de 4,6 M$ pour s'établir à 110,3 M$ pour 2016-2017, les charges liées aux programmes de formation préagrément ayant baissé de 4,8 M$ et celles liées aux autres activités ayant augmenté de 0,2 M$. La baisse importante des charges liées aux programmes de formation préagrément est attribuable au recouvrement de 3,0 M$ pour les coûts d'élaboration engagés au cours de l'exercice précédent, les organisations provinciales et régionales de CPA ayant convenu en 2016-2017 de rembourser ces coûts sur trois exercices. CPA Canada a ainsi reçu 1,3 M$ en 2016-2017 et recevra la même somme en 2017-2018 et 2018-2019. Les organisations provinciales et régionales de CPA ont aussi convenu de rembourser les frais engagés en 2016-2017 pour le Programme avancé en comptabilité et en finance (PACF), après déduction de tout excédent provenant du Programme de formation professionnelle (PFP), des cours préparatoires et des évaluations. Le montant recouvrable s'élève ainsi à 0,2 M$. Par ailleurs, les coûts directs liés aux programmes de formation préagrément ont diminué de 1,6 M$. Cette baisse découle en grande partie de la dissolution complète des programmes de formation des organisations d'origine.

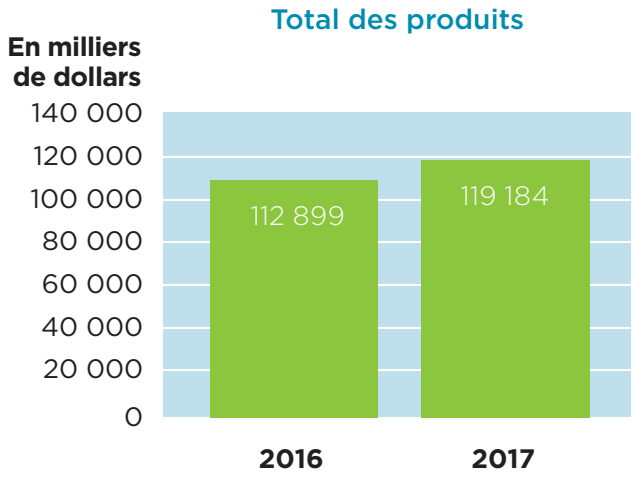

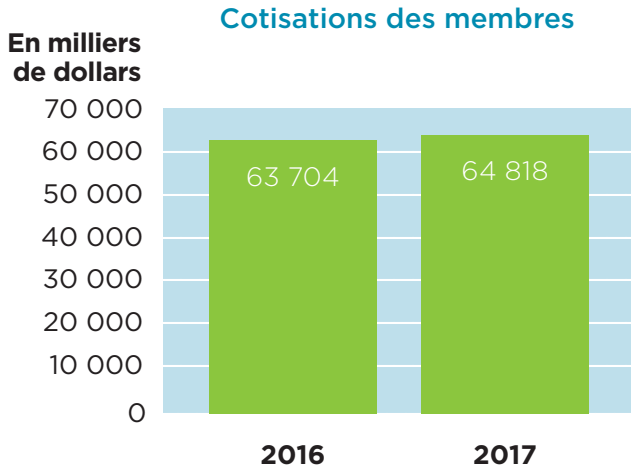

Au cours de l'exercice, CPA Canada a poursuivi sa transformation et sa quête d'excellence. Elle a continué à soutenir la normalisation et le leadership intellectuel, à offrir à ses parties prenantes des programmes, produits et services à valeur ajoutée pertinents, à accroître l'influence et la notoriété de la profession de CPA et à bâtir une organisation progressiste et durable.

Sources des charges – 2017

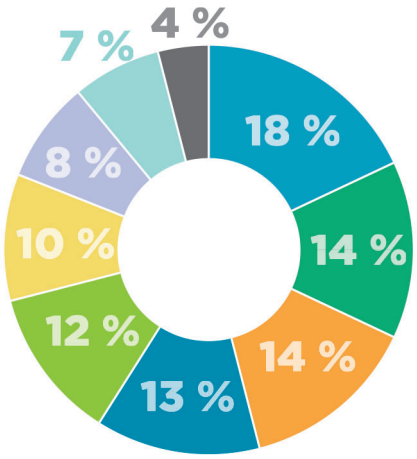

- Programmes de formation préagrément
- Finances et administration
- Apprentissage et perfectionnement professionnels
- Gouvernance et relations internationales
- Publications, produits et services
- Normes
- Communications stratégiques, valorisation de la marque et affaires publiques
- Recherche, orientation et soutien
- Magazine

Total des charges

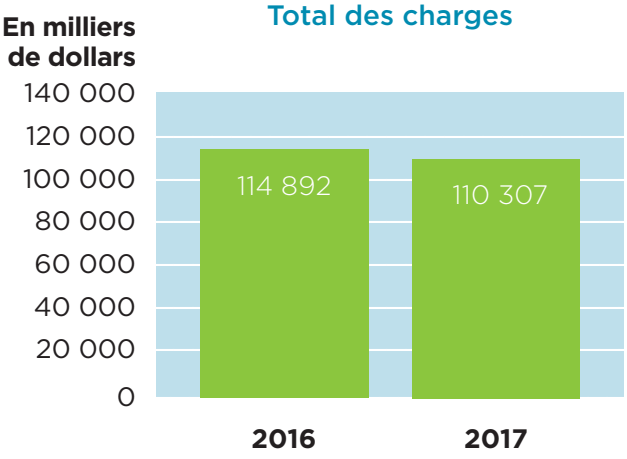

États financiers

CPA Canada

Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière

La responsabilité des états financiers et de tous les autres renseignements présentés dans le présent rapport annuel incombe à la direction de Comptables professionnels agréés du Canada (CPA Canada). Les états financiers ont été préparés par la direction conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et ils ont été approuvés par le Conseil d'administration.

La préparation de l'information financière fait partie intégrante des responsabilités générales incombant à la direction dans le cadre des activités permanentes de CPA Canada, dont la responsabilité de veiller au respect du Code d'éthique de CPA Canada par tous les membres du personnel. La direction maintient un système de contrôles comptables internes destinés à fournir l'assurance raisonnable que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps opportun, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire une information financière fiable. Cette information comprend également des données fondées sur les meilleures estimations et les meilleurs jugements de la direction.

Le Comité d'audit passe en revue les états financiers annuels et en recommande l'approbation au Conseil d'administration. En outre, le Comité d'audit rencontre périodiquement la direction de CPA Canada et les auditeurs externes, rend compte de ces entretiens au Conseil d'administration et passe en revue tout le contenu du rapport annuel.

Les états financiers ci-joints ont été audités par les auditeurs dont les services ont été retenus par le Conseil d'administration sur recommandation du Comité d'audit et dont la nomination a été ratifiée par l'assemblée générale annuelle des membres. Les auditeurs peuvent rencontrer le Comité d'audit, sans que la direction soit présente, pour discuter des résultats de leurs travaux.

Joy Thomas, FCPA, FCMA
Présidente et chef de la direction

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres de
Comptables professionnels agréés du Canada

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de Comptables professionnels agréés du Canada, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2017, les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 mars 2017, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de notre audit sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Comptables professionnels agréés du Canada au 31 mars 2017, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Hilborn LLP

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés

Toronto (Ontario)
21 juin 2017

Résultats

Exercice clos le 31 mars

	2017 (en milliers de dollars)	2016 (en milliers de dollars)
ACTIF		
Actif à court terme		
Trésorerie	**4 183 $**	6 492 $
Créances [Notes 10, 12 et 13]	**7 895**	9 785
Placements temporaires [Note 3]	**2 000**	1 000
Placements [Note 4]	**—**	3 386
Stocks [Note 5]	**465**	551
Redevances payées d'avance et autres éléments	**2 969**	2 858
	17 512	24 072
***Créances* [Notes 10 et 12]**	**896**	1 190
***Placements* [Note 4]**	**79 244**	60 484
***Immobilisations* [Note 6]**		
Immobilisations corporelles	**15 387**	16 853
Immobilisations incorporelles	**277**	658
	15 664	17 511
	95 804	79 185
	113 316 $	103 257 $
PASSIF		
Passif à court terme		
Fournisseurs et charges à payer [Note 7]	**14 691 $**	15 360 $
Produits reportés	**15 256**	13 362
Tranche de la dette à long terme échéant à moins d'un an [Note 8]	**6 379**	397
	36 326	29 119
***Dette à long terme* [Note 8]**	**—**	6 379
***Avantages postérieurs au départ à la retraite* [Note 9]**	**29 923**	31 099
***Avantages locatifs incitatifs reportés* [Note 10]**	**1 759**	2 024
	31 682	39 502
	68 008	68 621
ACTIF NET		
Investi en immobilisations	**7 636**	8 873
Non affecté	**37 672**	25 763
	45 308	34 636
	113 316 $	103 257 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le Conseil,

Alain Côté, FCPA, FCA
Administrateur

Manon Durivage, FCPA auditrice, FCA
Administratrice

Résultats

Exercice clos le 31 mars

	2017 (en milliers de dollars)	2016 (en milliers de dollars)
PRODUITS		
Cotisations des membres	**64 818 $**	63 704 $
Programmes de formation préagrément	**22 143**	19 148
Apprentissage et perfectionnement professionnels	**14 753**	14 908
Publications, produits et services	**11 305**	11 823
Revenus de placement [Note 11]	**3 950**	159
CPA Magazine	**1 744**	2 670
Autres	**471**	487
	119 184	112 899
CHARGES		
Programmes de formation préagrément [Note 12]	**20 096**	24 876
Finances et administration	**15 876**	16 959
Apprentissage et perfectionnement professionnels	**15 182**	15 233
Gouvernance et relations internationales	**14 401**	13 702
Publications, produits et services [Note 5]	**13 190**	13 278
Normalisation	**11 113**	10 170
Communications stratégiques, valorisation de la marque et affaires publiques	**8 524**	8 552
Recherche, orientation et soutien	**7 446**	7 366
CPA Magazine	**4 479**	4 756
	110 307	114 892
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES (DES CHARGES SUR LES PRODUITS)	**8 877 $**	(1 993) $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Évolution de l'actif net

Exercice clos le 31 mars

	Investi en immobilisations	**Non affecté**	**2017 (en milliers de dollars)**	Investi en immobilisations	Non affecté	2016 (en milliers de dollars)
Solde d'ouverture	**8 873 $**	**25 763 $**	**34 636 $**	7 768 $	28 857 $	36 625 $
Excédent des produits sur les charges (des charges sur les produits)	**(2 221)**	**11 098**	**8 877**	(3 669)	1 676	(1 993)
Acquisition d'immobilisations corporelles	**911**	**(911)**	**—**	4 555	(4 555)	—
Acquisition d'immobilisations incorporelles	**73**	**(73)**	**—**	219	(219)	—
Coûts des prestations définies – réévaluations et autres éléments	**—**	**1 795**	**1 795**	—	4	4
Solde de clôture	**7 636 $**	**37 672 $**	**45 308 $**	8 873 $	25 763 $	34 636 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars

	2017 (en milliers de dollars)	2016 (en milliers de dollars)
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges (des charges sur les produits)	**8 877 $**	(1 993) $
Ajustements en vue de déterminer les flux de trésorerie nets liés aux activités de fonctionnement		
Amortissement des immobilisations corporelles	**2 317**	1 962
Amortissement des immobilisations incorporelles	**454**	588
Perte sur vente d'immobilisations corporelles	**56**	52
Intérêts inscrits à l'actif sur placements	**(532)**	(329)
Intérêts reçus sur placements inscrits à l'actif dans les exercices précédents	**256**	114
Distributions des fonds de placement indiciels réinvesties	**(2 069)**	(1 980)
Gain réalisé sur vente de placements	**(133)**	(153)
Diminution latente (accroissement latent) de la juste valeur des fonds de placement indiciels	**(1 106)**	2 516
Cotisations requises au titre des avantages postérieurs au départ à la retraite	**(1 734)**	(2 211)
Charge au titre des avantages postérieurs au départ à la retraite	**2 353**	2 999
Amortissement des avantages locatifs incitatifs reportés	**(265)**	(251)
	8 474	1 314
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement		
Créances	**2 184**	7 700
Stocks	**86**	39
Redevances payées d'avance et autres actifs	**(111)**	429
Fournisseurs et charges à payer	**(669)**	1 265
Produits reportés	**1 894**	4 187
	11 858	14 934
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition de placements temporaires	**(2 000)**	(1 000)
Acquisition de placements	**(40 685)**	(25 028)
Produit de la vente de placements temporaires	**1 000**	2 000
Produit de la vente de placements	**28 895**	16 036
Acquisition d'immobilisations corporelles	**(911)**	(4 555)
Acquisition d'immobilisations incorporelles	**(73)**	(219)
Produit de la vente d'immobilisations corporelles	**4**	—
Encaissement d'avantages locatifs incitatifs	**—**	448
	(13 770)	(12 318)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Remboursement de la dette à long terme	**(397)**	(373)
Variation nette de la trésorerie	**(2 309)**	2 243
Trésorerie à l'ouverture	**6 492**	4 249
Trésorerie à la clôture	**4 183 $**	6 492 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Notes complémentaires

Exercice clos le 31 mars 2017 *(tous les montants sont en milliers de dollars)*

Nature et description de l'organisation

Comptables professionnels agréés du Canada (CPA Canada) a été constituée en organisation à but non lucratif en vertu de la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif* le 1er janvier 2013. CPA Canada n'est assujettie à aucun impôt sur le revenu.

CPA Canada mène des recherches sur des sujets d'actualité dans le domaine des affaires et soutient l'établissement de normes de comptabilité, d'audit et de certification pour les secteurs privé et public ainsi que pour les organismes sans but lucratif. Elle aide et encourage les organisations membres à élaborer et à promouvoir des normes appropriées et uniformes d'admission à la profession de comptable professionnel agréé et à maintenir des normes de déontologie appropriées pour tous les comptables professionnels agréés. CPA Canada publie des indications ainsi que des documents destinés à la profession comptable, élabore des programmes de formation préagrément et d'apprentissage professionnel et représente la profession de CPA sur les scènes nationale et internationale.

1. Résumé des principales méthodes comptables

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et s'appuient sur les principales méthodes comptables suivantes.

a) Comptabilisation des produits

i) Cotisations des membres

Les cotisations des membres sont comptabilisées en produits au prorata dans l'exercice auquel elles se rapportent. Les cotisations des membres reçues antérieurement à l'exercice auquel elles se rapportent sont comptabilisées dans les produits reportés.

ii) Programmes de formation préagrément

Les produits provenant des programmes de formation préagrément sont comptabilisés au moment de l'inscription du candidat à un module d'un programme de formation préagrément. Les droits d'examen sont comptabilisés dans les produits lors de la tenue des examens. La somme reçue d'un candidat préalablement à son inscription à un programme ou à la tenue d'un examen est comptabilisée dans les produits reportés.

iii) Apprentissage et perfectionnement professionnels

Les produits provenant des programmes d'apprentissage et de perfectionnement professionnels sont comptabilisés au moment où ces programmes sont offerts. Les sommes reçues préalablement à la tenue d'une activité sont comptabilisées dans les produits reportés.

iv) Publications, produits et services

Les produits provenant des publications, produits et services sont comptabilisés au moment de l'expédition, au moment de la prestation de service ou au prorata sur la durée de l'abonnement, selon la nature du produit ou du service. La somme reçue préalablement à l'expédition, à la prestation de service ou à la durée de l'abonnement est comptabilisée dans les produits reportés.

Notes complémentaires *(suite)*
Exercice clos le 31 mars 2017 *(tous les montants sont en milliers de dollars)*

1. Résumé des principales méthodes comptables *(suite)*

a) Comptabilisation des produits *(suite)*

v) Revenus de placement
Les revenus de placement sont constitués des intérêts sur la trésorerie, des intérêts sur les placements temporaires, des intérêts sur les placements, des distributions des fonds de placement indiciels, des gains et pertes réalisés sur la vente de placements, et de l'accroissement et de la diminution latents de la juste valeur des fonds de placement indiciels. Les produits sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les intérêts gagnés sur les placements sont comptabilisés sur la durée des placements en cause, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

vi) *CPA Magazine*
Les produits provenant des abonnements au magazine sont comptabilisés sur la durée de l'abonnement. Les produits publicitaires sont comptabilisés au cours de la période pendant laquelle les annonces sont publiées. La somme reçue préalablement à la durée de l'abonnement ou à la parution de la publicité est comptabilisée dans les produits reportés.

b) Placements temporaires
Les placements temporaires sont constitués de certificats de placement garanti dont les échéances vont de 91 jours à 12 mois à partir de la date d'acquisition.

c) Placements
Les placements sont constitués de certificats de placement garanti et de placements à revenu fixe dont les échéances sont supérieures à 12 mois à partir de la date d'acquisition, ainsi que de placements dans des fonds de placement indiciels. Les certificats de placement garanti et les placements à revenu fixe arrivant à échéance dans les 12 mois suivant la date de clôture sont classés dans l'actif à court terme.

d) Dons reçus sous forme de services
Le fonctionnement de CPA Canada dépend des services que lui fournissent bénévolement de nombreuses personnes qui sont des experts et des chefs de file sectoriels dans des domaines spécialisés. Comme ces services ne sont normalement pas achetés par CPA Canada et en raison de la difficulté de déterminer leur juste valeur, les dons reçus sous forme de services ne sont pas comptabilisés dans les présents états financiers.

e) Charges payées d'avance
Les charges payées d'avance sont principalement constituées de montants payés d'avance à des fournisseurs au cours de l'exercice considéré pour des biens et des services qui seront reçus au cours de l'exercice suivant. Les charges payées d'avance sont comptabilisées en charges dans l'exercice au cours duquel les biens et services sont reçus.

f) Stocks
Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût des stocks comprend tous les coûts d'acquisition, les coûts de transformation et les autres coûts engagés pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent, et il est déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti.

Notes complémentaires *(suite)*
Exercice clos le 31 mars 2017 *(tous les montants sont en milliers de dollars)*

1. Résumé des principales méthodes comptables *(suite)*

g) Instruments financiers

i) Évaluation des actifs et passifs financiers

CPA Canada évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur ajustée, dans le cas d'un instrument financier qui ne sera pas évalué ultérieurement à la juste valeur, pour tenir compte des coûts de transaction qui lui sont directement attribuables.

CPA Canada évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et passifs financiers au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des fonds de placement indiciels cotés sur un marché actif, qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat dans l'exercice où elles se produisent.

Le coût après amortissement est le montant auquel est évalué un actif financier ou un passif financier lors de sa comptabilisation initiale, diminué des remboursements en principal, majoré ou diminué de l'amortissement cumulé de toute différence entre ce montant initial et le montant à l'échéance, et diminué de toute réduction pour dépréciation.

Les coûts de transaction sont comptabilisés en résultat dans l'exercice où ils sont engagés, à l'exception des coûts engagés pour des transactions portant sur des instruments financiers qui seront ultérieurement évalués au coût après amortissement. Les coûts de transaction associés à l'acquisition et à la cession de placements à revenu fixe sont inscrits à l'actif et inclus dans les coûts d'acquisition ou portés en diminution du produit de la cession. Les frais de gestion des placements liés aux fonds de placement indiciels sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement comprennent la trésorerie, les créances, les placements temporaires et les placements dans des certificats de placement garanti ainsi que les placements à revenu fixe.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement comprennent les fournisseurs, les charges à payer et la dette à long terme.

Les actifs financiers évalués à la juste valeur comprennent les placements dans des fonds de placement indiciels cotés sur un marché actif.

Les justes valeurs des placements dans des fonds de placement indiciels sont déterminées par référence aux plus récentes valeurs liquidatives de clôture pour chaque fonds de placement indiciel.

ii) Perte de valeur

À la fin de chaque exercice, CPA Canada détermine s'il existe des indications d'une possible perte de valeur d'un actif financier évalué au coût après amortissement. Les preuves objectives d'une perte de valeur comprennent les données observables qui sont portées à l'attention de CPA Canada, y compris, sans toutefois s'y limiter, les événements suivants : difficultés financières importantes de l'émetteur; manquement à un contrat, tel qu'un défaut de paiement des intérêts ou du principal; faillite ou autres procédures de restructuration financière.

Notes complémentaires *(suite)*
Exercice clos le 31 mars 2017 *(tous les montants sont en milliers de dollars)*

1. Résumé des principales méthodes comptables *(suite)*

g) Instruments financiers *(suite)*

ii) Perte de valeur *(suite)*

Lorsqu'il existe des indications d'une perte de valeur, CPA Canada détermine s'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs de l'actif financier.

Lorsque CPA Canada identifie un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs d'un actif financier, elle réduit la valeur comptable de cet actif financier pour la ramener au plus élevé des montants suivants :

i) la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus de l'actif, calculée au moyen d'un taux d'intérêt actuel du marché, approprié à cet actif;
ii) le prix qu'elle pourrait obtenir de la vente de l'actif à la date de clôture.

La réduction de valeur d'un actif financier est comptabilisée en résultat dans l'exercice au cours duquel la perte de valeur se produit.

Lorsque l'ampleur de la dépréciation d'un actif financier précédemment déprécié se réduit et que la réduction peut être rattachée à un événement postérieur à la comptabilisation de la moins-value, la moins-value déjà comptabilisée fait l'objet d'une reprise dans la mesure de l'amélioration, sans excéder toutefois le montant de la perte de valeur. Le montant de la reprise est comptabilisé en résultat dans l'exercice où la reprise a lieu.

h) Immobilisations

Les coûts des immobilisations sont inscrits à l'actif lorsqu'ils satisfont aux critères permettant de les comptabiliser à titre d'immobilisations, sauf pour les dépenses relatives aux immobilisations incorporelles générées en interne au cours de la phase de développement, qui sont passées en charges à mesure qu'elles sont engagées. Le coût d'une immobilisation comprend son prix d'achat et tout coût directement attribuable à la préparation de l'actif en vue de son utilisation prévue.

Une immobilisation doit être soumise à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que sa valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Si une perte de valeur potentielle est observée, le montant de la dépréciation est calculé comme l'excédent de la valeur comptable de l'immobilisation sur sa juste valeur. La perte de valeur d'une immobilisation est comptabilisée en résultat dans l'exercice au cours duquel la perte de valeur se produit.

La perte de valeur ne peut faire l'objet d'une reprise si la juste valeur de l'immobilisation augmente ultérieurement.

i) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles, qui comprennent le terrain, le bâtiment, les améliorations du bâtiment, le mobilier et le matériel ainsi que les améliorations locatives, sont évaluées au coût, diminué du cumul des amortissements et, le cas échéant, du cumul des pertes de valeur.

Notes complémentaires *(suite)*
Exercice clos le 31 mars 2017 *(tous les montants sont en milliers de dollars)*

1. Résumé des principales méthodes comptables *(suite)*

h) Immobilisations *(suite)*

i) Immobilisations corporelles *(suite)*

Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire à partir du début de l'utilisation des biens, à des taux établis de manière à ce que le coût des immobilisations corporelles soit amorti sur les durées de vie utile estimatives suivantes :

Bâtiment	25 ans
Améliorations du bâtiment	10 ans
Mobilier et matériel	De 3 à 10 ans
Améliorations locatives	Durée restante des baux concernés

ii) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont constituées de logiciels d'application acquis séparément. Ces logiciels sont évalués au coût, diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire à partir du début de l'utilisation des biens, à des taux établis de manière à ce que le coût des immobilisations incorporelles soit amorti sur leur durée de vie utile estimative, qui peut aller de trois à cinq ans.

i) Avantages postérieurs au départ à la retraite

Régimes à prestations définies

i) Un passif au titre des prestations définies est comptabilisé dans l'état de la situation financière dans la mesure où les obligations au titre des prestations définies d'un régime excèdent la juste valeur de l'actif de ce régime.

Les composantes du coût total des régimes à prestations définies, compte non tenu des réévaluations et autres éléments, sont comptabilisées en résultat dans l'exercice où elles sont engagées.

Les réévaluations et autres éléments sont comptabilisés dans l'exercice où ils ont lieu, directement dans l'état de l'évolution de l'actif net.

ii) Les obligations au titre des prestations définies sont établies par calculs actuariels selon la méthode de la répartition des prestations au prorata des services, suivant les hypothèses les plus probables de la direction concernant l'âge de la retraite, l'espérance de vie, les taux d'actualisation permettant de prendre en compte la valeur temporelle de l'argent, l'évolution future des niveaux de salaires et de prestations, ainsi que d'autres hypothèses actuarielles.

iii) Les obligations au titre des prestations définies sont évaluées sur la base de rapports d'évaluation actuarielle préparés annuellement à des fins comptables selon des hypothèses actuarielles, y compris quant au taux d'actualisation, qui sont mises à jour chaque année.

iv) Les actifs des régimes sont évalués à la juste valeur.

Notes complémentaires *(suite)*
Exercice clos le 31 mars 2017 *(tous les montants sont en milliers de dollars)*

1. Résumé des principales méthodes comptables *(suite)*

i) Avantages postérieurs au départ à la retraite *(suite)*

Régimes à prestations définies *(suite)*

v) Les actifs des régimes et les obligations au titre des prestations définies sont évalués au 31 mars.

vi) Les composantes du coût total d'un régime à prestations définies pour l'exercice comprennent :
- le coût des services rendus au cours de l'exercice;
- le coût financier;
- les réévaluations et autres éléments.

Le coût des services rendus au cours de l'exercice correspond à la valeur actuarielle des prestations accordées en échange des services rendus par les salariés au cours de l'exercice, réduite pour tenir compte des cotisations versées par les salariés.

Le coût financier de l'exercice correspond à l'intérêt net sur le passif au titre des prestations définies, que l'on calcule en multipliant le passif au titre des prestations définies au début de l'exercice par le taux d'actualisation utilisé pour la détermination du solde de l'obligation au titre des prestations définies au début de l'exercice. Dans le cas d'un actif au titre des prestations définies, le coût financier est un crédit.

Les réévaluations et autres éléments sont composés de ce qui suit :
- la différence entre le rendement réel de l'actif du régime et le rendement calculé à l'aide du taux d'actualisation utilisé pour la détermination du solde de l'obligation au titre des prestations définies du régime au début de l'exercice;
- les gains et pertes actuariels;
- l'incidence de la provision pour moins-value, s'il y a lieu, dans le cas d'un actif net au titre des prestations définies;
- les coûts des services passés;
- les gains et pertes auxquels donnent lieu les règlements et compressions.

Au cours d'un exercice donné, les gains et pertes actuariels peuvent découler :
- de l'écart entre les obligations réelles au titre des prestations définies à la date de clôture et les obligations prévues au titre des prestations définies à la date de clôture;
- de modifications apportées aux hypothèses actuarielles.

Régimes à cotisations définies

i) Les composantes du coût total d'un régime à cotisations définies sont comptabilisées en résultat dans l'exercice où elles sont engagées.

ii) Les composantes du coût total d'un régime à cotisations définies pour l'exercice comprennent :
- le coût des services rendus au cours de l'exercice;
- les coûts des services passés;
- les intérêts débiteurs de l'exercice sur la valeur actualisée estimative des cotisations requises dans les exercices futurs au titre des services rendus par les salariés au cours de l'exercice considéré ou des exercices antérieurs;
- en déduction, les intérêts créditeurs de l'exercice sur tout excédent non affecté du régime.

Notes complémentaires *(suite)*
Exercice clos le 31 mars 2017 *(tous les montants sont en milliers de dollars)*

1. Résumé des principales méthodes comptables *(suite)*

i) Avantages postérieurs au départ à la retraite *(suite)*

Régimes à cotisations définies *(suite)*

Le coût des services rendus au cours de l'exercice comprend les cotisations que CPA Canada est tenue de verser au cours de l'exercice en échange des services rendus par les salariés au cours de celui-ci, ainsi que la valeur actualisée estimative des cotisations que CPA Canada est tenue de verser dans les exercices futurs à l'égard des services rendus par les salariés au cours de l'exercice.

j) Avantages locatifs incitatifs reportés

Les avantages locatifs incitatifs reçus comprennent les réductions de loyer et les avantages rattachés à des améliorations locatives reçus en argent.

Les avantages incitatifs reçus au titre des baux originaux sont amortis en résultat de façon linéaire sur la durée des baux originaux. Les avantages incitatifs reçus au titre des baux renégociés sont amortis en résultat de façon linéaire sur la durée de l'intervalle entre la date d'échéance du bail original en cause et celle du bail renégocié en cause.

k) Actif net investi en immobilisations

Le montant de l'actif net investi en immobilisations correspond à la valeur comptable nette des immobilisations, déduction faite de la dette et du solde non amorti des avantages locatifs incitatifs reportés affectés à l'achat d'immobilisations.

l) Estimations de la direction

La préparation des présents états financiers selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif oblige la direction à faire des estimations et à poser des jugements et des hypothèses qui ont une incidence sur l'application des méthodes comptables, sur les montants des actifs et des passifs, sur les informations présentées au sujet des actifs et des passifs éventuels à la date de clôture, et sur les montants des produits et des charges de l'exercice considéré. Les chiffres réels pourraient différer de ces estimations, et les écarts en découlant seront comptabilisés dans les exercices ultérieurs.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont révisées continuellement. Les révisions d'estimations comptables sont comptabilisées dans l'exercice de révision des estimations et dans tout exercice ultérieur touché par la révision en question.

La direction estime que les taux d'actualisation utilisés pour évaluer les obligations au titre des prestations définies constituent des estimations importantes.

2. Gestion des risques relatifs aux instruments financiers

CPA Canada est exposée à différents risques découlant de ses instruments financiers. L'analyse suivante indique l'exposition aux risques et les concentrations de ces risques.

Notes complémentaires *(suite)*
Exercice clos le 31 mars 2017 *(tous les montants sont en milliers de dollars)*

2. Gestion des risques relatifs aux instruments financiers *(suite)*

Les instruments financiers de CPA Canada et la nature des risques auxquels ils peuvent être exposés sont les suivants :

	Risques				
			Risque de marché		
Instruments financiers	Crédit	Liquidité	Change	Taux d'intérêt	Prix autre
Trésorerie	X			X	
Créances	X				
Placements temporaires	X			X	
Placements – certificats de placement garanti	X			X	
Placements – titres à revenu fixe canadiens	X			X	
Placements – fonds indiciels : titres à revenu fixe canadiens	X			X	X
Placements – fonds indiciels : titres de capitaux propres canadiens et étrangers			X		X
Fournisseurs et charges à payer		X			
Dette à long terme		X		X	

CPA Canada gère son exposition aux risques associés aux instruments financiers ayant une incidence potentielle sur sa performance opérationnelle et financière conformément à sa politique de gestion des risques. Cette politique a pour objectif d'atténuer la volatilité des flux de trésorerie et des résultats et de protéger l'actif. Le Conseil d'administration surveille la conformité avec la politique de gestion des risques et passe en revue annuellement la politique et les procédures de gestion des risques.

CPA Canada s'est dotée d'une politique de placement qui décrit en détail la qualité des actifs et la proportion des titres de placement à revenu fixe et des titres de capitaux propres dans lesquels elle peut investir.

CPA Canada n'utilise pas d'instruments financiers dérivés aux fins de la gestion des risques.

Risque de crédit

CPA Canada est exposée à un risque de crédit découlant de la possibilité que des parties manquent à leurs obligations financières, ou lié à une concentration de transactions avec une même partie, ou à une concentration d'obligations financières ayant des caractéristiques économiques similaires et qui pourraient être affectées de la même façon par l'évolution de la conjoncture, de sorte que CPA Canada puisse subir une perte financière. CPA Canada ne détient pas directement de sûreté pour les obligations financières des contreparties.

L'exposition maximale de CPA Canada au risque de crédit au 31 mars se présente comme suit :

	2017	2016
Trésorerie	**4 183 $**	6 492 $
Créances	**7 895**	9 785
Placements temporaires	**2 000**	1 000
Placements – certificats de placement garanti	**24 741**	20 411
Placements – titres à revenu fixe canadiens	**12 861**	5 256
Placements – fonds indiciels : titres à revenu fixe canadiens	**22 915**	21 035
	74 595 $	63 979 $

Notes complémentaires *(suite)*
Exercice clos le 31 mars 2017 *(tous les montants sont en milliers de dollars)*

2. Gestion des risques relatifs aux instruments financiers *(suite)*
Risque de crédit *(suite)*

Trésorerie, placements temporaires et placements : Le risque de crédit associé à la trésorerie, aux placements temporaires et aux placements est réduit au minimum, ces actifs étant essentiellement investis dans des titres de créance des entités suivantes : gouvernements, grandes institutions financières ayant reçu une cote catégorie investissement d'une agence de notation réputée, et/ou autres parties solvables. Un suivi constant est assuré afin d'évaluer l'évolution de la situation des émetteurs de titres qui sont admissibles à titre de placements, conformément à la politique de placement de CPA Canada.

Créances : Le risque de crédit associé aux créances est réduit au minimum, CPA Canada ayant une clientèle considérable, qui est diversifiée et présente dans la quasi-totalité des secteurs d'activité au Canada et qui comprend les organisations provinciales et régionales de CPA. CPA Canada applique un programme d'évaluation de la solvabilité des clients et limite le montant de crédit accordé lorsqu'elle le juge nécessaire. Au 31 mars 2017, une provision pour créances douteuses de 50 $ a été constituée (50 $ en 2016).

Les concentrations de risque de crédit lié aux créances sont limitées en raison de la qualité du crédit des parties auxquelles du crédit a été consenti. Au 31 mars 2017, les créances sur les deux plus gros clients représentaient 51 % du montant total à recevoir dans l'actif à court terme (51 % en 2016).

Les concentrations de risque de crédit lié aux certificats de placement garanti sont atténuées par la qualité du crédit des grandes institutions financières émettrices. Au 31 mars 2017, 34 % du total des certificats de placement garanti était détenu auprès d'une même institution financière (39 % en 2016).

Les concentrations de risque de crédit lié aux placements en titres à revenu fixe canadiens sont atténuées par le fait que l'on veille à ce que ces actifs soient investis dans des titres de créance des entités suivantes : gouvernements, grandes institutions financières et autres parties solvables. Au 31 mars 2017, 24 % du total des placements en titres à revenu fixe canadiens était détenu auprès d'une même entité (22 % en 2016).

Risque de liquidité
Le risque de liquidité est le risque que CPA Canada ne soit pas en mesure de répondre à ses besoins de trésorerie ou de financer ses obligations lorsqu'elles arrivent à échéance.

CPA Canada couvre ses besoins de liquidité en préparant et en surveillant des prévisions détaillées des flux de trésorerie liés à ses activités de fonctionnement, en prévoyant ses activités d'investissement et de financement, ainsi qu'en détenant des actifs pouvant être facilement transformés en trésorerie. CPA Canada dispose d'une ligne de crédit bancaire à court terme non garantie d'un montant maximum de 950 $, portant intérêt au taux préférentiel, à laquelle elle pourrait recourir en cas de fluctuations temporaires des besoins de trésorerie. Au 31 mars 2017 et au 31 mars 2016, la ligne de crédit bancaire n'avait pas été utilisée.

Risque de marché
Le risque de marché s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs associés à des instruments financiers fluctuent en raison des variations des cours du marché. Le risque de marché comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix autre.

Notes complémentaires *(suite)*
Exercice clos le 31 mars 2017 *(tous les montants sont en milliers de dollars)*

2. Gestion des risques relatifs aux instruments financiers *(suite)*

Risque de change
Le risque de change s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs associés à des instruments financiers fluctuent par rapport à la valeur du dollar canadien en raison des variations des taux de change.

La monnaie de fonctionnement de CPA Canada est le dollar canadien. Il peut arriver à l'occasion que CPA Canada conclue des transactions en devises du fait que certains produits et charges sont libellés dans ces devises, et qu'elle ait recours à des fournisseurs étrangers pour certains achats d'approvisionnement et de services, et l'acquisition de certaines immobilisations.

CPA Canada n'utilise pas de contrats de change à terme pour gérer son exposition au risque de change sur transactions.

CPA Canada investit également une partie de son portefeuille de placements dans un fonds de placement indiciel qui investit dans des titres de capitaux propres étrangers. Le risque de change est atténué, car les titres qui composent le fonds de placement indiciel sont libellés dans de nombreuses devises.

Risque de taux d'intérêt
Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs associés à des instruments financiers fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

L'exposition au risque de taux d'intérêt de CPA Canada est attribuable à ses actifs portant intérêt et à sa dette à long terme à taux fixe.

Les actifs portant intérêt de CPA Canada comprennent de la trésorerie, des placements temporaires, des placements en certificats de placement garanti et des placements à revenu fixe portant intérêt aux taux du marché.

En ce qui a trait à ses placements en certificats de placement garanti et à ses placements à revenu fixe, CPA Canada gère le risque de taux d'intérêt en échelonnant les échéances des placements en portefeuille. L'échelonnement des échéances contribue à améliorer le rendement moyen du portefeuille tout en réduisant la sensibilité de celui-ci à la fluctuation des taux d'intérêt.

Les placements dans des titres à revenu fixe de fonds de placement indiciels ont diverses échéances qui réduisent la sensibilité globale aux variations des taux d'intérêt.

Risque de prix autre
Le risque de prix autre s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs associés à des instruments financiers fluctuent en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de change ou du risque de taux d'intérêt), que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument lui-même ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les instruments semblables négociés sur le marché.

CPA Canada est exposée au risque de prix autre en raison de ses placements dans des fonds indiciels.

Notes complémentaires *(suite)*
Exercice clos le 31 mars 2017 *(tous les montants sont en milliers de dollars)*

2. Gestion des risques relatifs aux instruments financiers *(suite)*
Risque de prix autre *(suite)*

La politique de placement de CPA Canada limite les placements dans des fonds indiciels à certains indices de marché déterminés. Selon la politique de placement de CPA Canada, les fonds de placement indiciels sont composés à 55 % (±5 %) de titres à revenu fixe et à 45 % (±10 %) de titres de capitaux propres, et le portefeuille est rééquilibré chaque trimestre. Le risque et la volatilité des rendements des placements sont atténués du fait de la répartition des placements entre différents pays, secteurs d'activité et émetteurs de tailles diverses.

Variation des risques
Le profil de risque des instruments financiers de CPA Canada n'a pas subi de changement important par rapport à celui de l'exercice précédent.

3. Placements temporaires

Les placements temporaires sont constitués d'un certificat de placement garanti portant intérêt à un taux effectif de 1,25 % et arrivant à échéance en mars 2018 (en 2016, certificat de placement garanti portant intérêt à un taux effectif de 1,40 % et arrivant à échéance en mars 2017).

4. Placements

		2017	2016
ÉVALUÉS AU COÛT APRÈS AMORTISSEMENT			
Certificats de placement garanti		**24 741 $**	20 411 $
Placements à revenu fixe canadiens		**12 861**	5 256
		37 602	25 667
ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR			
Fonds de placement indiciels	– Placements à revenu fixe canadiens	**22 915**	21 035
	– Titres de capitaux propres canadiens	**8 315**	7 641
	– Titres de capitaux propres étrangers	**10 412**	9 527
		41 642	38 203
		79 244 $	63 870 $
À COURT TERME			
Certificats de placement garanti		**— $**	3 386 $
Placements à revenu fixe canadiens		**—**	—
		—	3 386
À LONG TERME			
Certificats de placement garanti		**24 741**	17 025
Placements à revenu fixe canadiens		**12 861**	5 256
Fonds de placement indiciels		**41 642**	38 203
		79 244	60 484
		79 244 $	63 870 $

Notes complémentaires *(suite)*
Exercice clos le 31 mars 2017 *(tous les montants sont en milliers de dollars)*

4. Placements *(suite)*

Les certificats de placement garanti portent intérêt à des taux effectifs allant de 1,40 % à 2,10 % (en 2016, de 1,55 % à 2,10 %), et leurs échéances se situent entre mars 2019 et juillet 2021 (en 2016, entre septembre 2017 et août 2020).

Les placements à revenu fixe canadiens portent intérêt à des taux effectifs allant de 1,39 % à 3,13 % (en 2016, de 1,45 % à 2,66 %), et leurs échéances se situent entre novembre 2019 et mars 2026 (en 2016, entre août 2017 et mai 2025).

Les placements à revenu fixe canadiens compris dans les fonds de placement indiciels portent intérêt à des taux effectifs allant de 0,66 % à 7,09 % (en 2016, de 0,45 % à 9,51 %). Leurs échéances se situent entre mars 2018 et novembre 2065 (en 2016, entre avril 2016 et novembre 2065).

5. Stocks

Les stocks sont constitués de livres et d'autres publications destinés à la vente. Le montant des stocks comptabilisé en charges dans l'exercice s'établit à 1 664 $ (1 443 $ en 2016).

6. Immobilisations

		2017			2016		
		Coût	**Cumul des amortis-sements**	**Valeur comptable nette**	Coût	Cumul des amortis-sements	Valeur comptable nette
a)	Immobilisations corporelles						
	Terrain	**3 661 $**	**— $**	**3 661 $**	3 661 $	— $	3 661 $
	Bâtiment	**8 543**	**2 905**	**5 638**	8 543	2 563	5 980
	Améliorations du bâtiment	**2 007**	**1 422**	**585**	1 836	1 305	531
	Mobilier et matériel	**9 147**	**6 436**	**2 711**	8 951	5 724	3 227
	Améliorations locatives	**6 440**	**3 648**	**2 792**	6 379	2 925	3 454
		29 798	**14 411**	**15 387**	29 370	12 517	16 853
b)	Immobilisations incorporelles						
	Logiciels d'application	**5 313**	**5 036**	**277**	5 329	4 671	658
		35 111 $	**19 447 $**	**15 664 $**	34 699 $	17 188 $	17 511 $

Au cours de l'exercice, des immobilisations corporelles d'une valeur comptable nette de 60 $ (coût de 483 $ et amortissement cumulé de 423 $) et des immobilisations incorporelles de valeur comptable nette nulle (coût et amortissement cumulé égaux à 89 $) ont été vendues, résultant en une perte de 56 $ (en 2016 des immobilisations corporelles d'une valeur comptable nette de 52 $ (coût de 2 072 $ et amortissement cumulé de 2 020 $) et des immobilisations incorporelles de valeur comptable nette nulle (coût et amortissement cumulé égaux à 1 839 $) ont été vendues, résultant en une perte de 52 $).

Notes complémentaires *(suite)*
Exercice clos le 31 mars 2017 *(tous les montants sont en milliers de dollars)*

7. Fournisseurs et charges à payer

	2017	2016
Dettes fournisseurs et charges à payer	**14 498 $**	15 125 $
Taxes de vente	**193**	235
Charges sociales et retenues à la source	**—**	—
	14 691 $	15 360 $

8. Dette à long terme

	2017	2016
Emprunt hypothécaire commercial, assorti d'un taux d'intérêt fixe annuel de 5,74 %, dont les versements doivent être effectués mensuellement, jusqu'à la date d'échéance du 17 octobre 2017 inclusivement, date à laquelle le montant non réglé sera dû et payable en totalité. Actuellement, CPA Canada effectue des versements de 64 $ par mois, qui comprennent le remboursement du principal et des intérêts.	**6 379 $**	6 776 $
Tranche à court terme	**(6 379)**	(397)
	— $	6 379 $

L'emprunt hypothécaire commercial est garanti par une hypothèque à vue de premier rang relative à l'ensemble de la dette (demand all indebtedness first mortgage) et une cession de loyers grevant les bureaux de CPA Canada à Burnaby. Les intérêts versés au cours de l'exercice ont totalisé 371 $ (395 $ en 2016).

9. Avantages postérieurs au départ à la retraite

	2017	2016
Passif comptabilisé dans l'état de la situation financière :		
Régimes de retraite	**14 315 $**	13 680 $
Avantages complémentaires de retraite	**15 608**	17 419
	29 923 $	31 099 $
Coûts des prestations définies comptabilisés dans l'état des résultats :		
Régimes de retraite	**1 260 $**	1 942 $
Avantages complémentaires de retraite	**1 093**	1 057
	2 353 $	2 999 $
Coûts des prestations définies comptabilisés dans l'état de l'évolution de l'actif net :		
Régimes de retraite	**672 $**	562 $
Avantages complémentaires de retraite	**(2 467)**	(566)
	(1 795) $	(4) $

Notes complémentaires *(suite)*
Exercice clos le 31 mars 2017 *(tous les montants sont en milliers de dollars)*

9. Avantages postérieurs au départ à la retraite *(suite)*

	2017	2016
Total des paiements en trésorerie au titre des prestations de retraite et des avantages complémentaires de retraite :		
Cotisations minimales requises à verser au régime de retraite par capitalisation en vertu des règlements applicables actuels	**766 $**	1 370 $
Montant des prestations versées directement aux prestataires du régime de retraite supplémentaire sans capitalisation	**531**	462
Cotisation visant à capitaliser les coûts de l'exercice au titre des avantages complémentaires de retraite	**437**	379
	1 734 $	2 211 $

a) Régimes de retraite

CPA Canada offre un régime de retraite agréé comportant un volet à prestations définies et un volet à cotisations définies, ainsi qu'un régime de retraite supplémentaire non agréé sans capitalisation.

Depuis une modification apportée au régime agréé le 1er juillet 2010, l'option non contributive du régime n'était plus offerte aux nouveaux participants au volet à prestations définies qui adhéraient au régime après cette date. Depuis le 1er mai 2012, le volet à prestations définies du régime de retraite agréé et le régime de retraite supplémentaire ne sont plus offerts aux nouveaux participants. Les participants au volet à prestations définies du régime de retraite agréé ont continué d'accumuler des années de service jusqu'au 31 octobre 2013. Le 1er novembre 2013, un volet à cotisations définies du régime de retraite agréé a été instauré pour les nouveaux participants et pour les participants existants au volet à prestations définies dont la somme de l'âge et des années de service était inférieure à 55 ans au 1er novembre 2013. CPA Canada a offert aux participants dont la somme de l'âge et des années de service était au moins égale à 55 ans au 1er novembre 2013 la possibilité de continuer de cotiser au volet à prestations définies du régime de retraite agréé jusqu'au 31 octobre 2016, ou de transférer leur participation au volet à cotisations définies du régime de retraite agréé le 1er novembre 2013. Toutes les années de service futures des participants au régime accumulées à partir du 1er novembre 2013 le sont dans le volet à cotisations définies du régime de retraite agréé, à l'exception des participants au régime qui ont choisi de continuer à constituer leurs prestations dans le volet à prestations définies du régime de retraite agréé jusqu'au 31 octobre 2016.

Le 1er novembre 2016, tous les participants au régime ayant accumulé jusqu'alors leurs années de service dans le volet à prestations définies du régime de retraite agréé sont passés au volet à cotisations définies du régime.

CPA Canada assure la capitalisation du régime de retraite agréé qui est requise par la législation applicable et déterminée par l'actuaire du régime aux fins de la capitalisation. L'excédent des prestations sur les prestations maximales autorisées en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* est financé au moyen du régime de retraite supplémentaire pour les participants qui y étaient admissibles avant le 1er novembre 2013. Les cotisations sont versées au régime de retraite supplémentaire à mesure que les prestations sont versées.

La plus récente évaluation actuarielle des régimes de retraite aux fins de la comptabilisation date du 31 mars 2017.

Notes complémentaires *(suite)*
Exercice clos le 31 mars 2017 *(tous les montants sont en milliers de dollars)*

9. Avantages postérieurs au départ à la retraite *(suite)*

a) Régimes de retraite *(suite)*

L'évaluation actuarielle des régimes de retraite aux fins de la capitalisation qui a été effectuée en date du 1er janvier 2014 indique pour l'exercice 2017 que des cotisations annuelles minimales de 598 $ (1 003 $ en 2016) sont requises au titre des services rendus au cours de l'exercice et de 334 $ (526 $ en 2016) au titre de l'amortissement du déficit de solvabilité et de la pérennité du régime. La plus récente évaluation actuarielle réalisée aux fins de la capitalisation date du 1er janvier 2017, et elle indique pour l'exercice 2018 que les cotisations annuelles minimales requises au titre des services rendus au cours de l'exercice seront de 0 $ tandis que celles requises au titre de l'amortissement du déficit de solvabilité et de la pérennité du régime seront de 186 $. La date de la prochaine évaluation actuarielle requise aux fins de la capitalisation sera le 1er janvier 2020.

	2017			2016		
	Régime agréé	**Régime de retraite supplé-mentaire**	**Total**	Régime agréé	Régime de retraite supplé-mentaire	Total
i) Situation de capitalisation des régimes						
Actif du régime, à la juste valeur	**58 110 $**	**— $**	**58 110 $**	53 662 $	— $	53 662 $
Obligations au titre des prestations définies	**(63 324)**	**(9 101)**	**(72 425)**	(58 870)	(8 472)	(67 342)
Passif au titre des prestations définies	**(5 214)$**	**(9 101)$**	**(14 315)$**	(5 208)$	(8 472)$	(13 680)$
ii) Actif du régime, à la juste valeur						
Solde d'ouverture	**53 662 $**	**— $**	**53 662 $**	56 832 $	— $	56 832 $
Rendement réel de l'actif du régime	**5 527**	**—**	**5 527**	(1 458)	—	(1 458)
Cotisations patronales	**766**	**531**	**1 297**	1 370	462	1 832
Cotisations salariales	**219**	**—**	**219**	379	—	379
Prestations versées	**(2 064)**	**(531)**	**(2 595)**	(3 461)	(462)	(3 923)
Solde de clôture	**58 110 $**	**— $**	**58 110 $**	53 662 $	— $	53 662 $
Composition de l'actif du régime :						
Titres de capitaux propres	**59,9 %**	**—**	**59,9 %**	59,9 %	—	59,9 %
Titres de créance	**40,1 %**	**—**	**40,1 %**	40,1 %	—	40,1 %
	100,0 %	**—**	**100,0 %**	100,0 %	—	100,0 %

Notes complémentaires *(suite)*
Exercice clos le 31 mars 2017 *(tous les montants sont en milliers de dollars)*

9. Avantages postérieurs au départ à la retraite *(suite)*

a) Régimes de retraite *(suite)*

	2017			2016		
	Régime agréé	**Régime de retraite supplé-mentaire**	**Total**	Régime agréé	Régime de retraite supplé-mentaire	Total
iii) Obligations au titre des prestations définies						
Solde d'ouverture	**(58 870) $**	**(8 472) $**	**(67 342) $**	(61 069) $	(8 771) $	(69 840) $
Coût des services rendus au cours de l'exercice	**(714)**	**(13)**	**(727)**	(1 331)	(143)	(1 474)
Intérêts débiteurs sur obligations au titre des prestations définies	**(2 296)**	**(330)**	**(2 626)**	(2 198)	(316)	(2 514)
Cotisations salariales	**(219)**	**—**	**(219)**	(379)	—	(379)
Prestations versées	**2 064**	**531**	**2 595**	3 461	462	3 923
Gain actuariel (perte actuarielle)	**(3 289)**	**(817)**	**(4 106)**	2 646	296	2 942
Solde de clôture	**(63 324) $**	**(9 101) $**	**(72 425) $**	(58 870) $	(8 472) $	(67 342) $
iv) Composantes du coût des prestations définies						
Coût des services rendus au cours de l'exercice	**714 $**	**13 $**	**727 $**	1 331 $	143 $	1 474 $
Coût financier	**203**	**330**	**533**	152	316	468
Coût des prestations définies comptabilisé dans l'état des résultats	**917**	**343**	**1 260**	1 483	459	1 942
Réévaluations et autres éléments						
• différence entre le rendement réel de l'actif du régime et le rendement calculé à l'aide du taux d'actualisation utilisé aux fins de la détermination du solde de l'obligation au titre des prestations définies au début de l'exercice	**(3 434)**	**—**	**(3 434)**	3 504	—	3 504
• perte actuarielle (gain actuariel)	**3 289**	**817**	**4 106**	(2 646)	(296)	(2 942)
Coût des prestations définies comptabilisé dans l'état de l'évolution de l'actif net	**(145)**	**817**	**672**	858	(296)	562
Coût des prestations définies	**772 $**	**1 160 $**	**1 932 $**	2 341 $	163 $	2 504 $

Notes complémentaires *(suite)*
Exercice clos le 31 mars 2017 *(tous les montants sont en milliers de dollars)*

9. Avantages postérieurs au départ à la retraite *(suite)*

a) Régimes de retraite *(suite)*

v) Hypothèses actuarielles

Les hypothèses actuarielles importantes retenues pour évaluer les obligations au titre des prestations définies et les coûts des prestations définies des exercices clos le 31 mars 2017 et le 31 mars 2016 sont les suivantes :

	2017		2016	
	Obligations au titre des prestations définies	**Coût des prestations définies**	Obligations au titre des prestations définies	Coût des prestations définies
Taux d'actualisation	**3,70 %**	**3,90 %**	3,90 %	3,60 %
Taux de croissance de la rémunération	**3,00 %**	**3,00 %**	3,00 %	3,00 %

vi) Volet à cotisations définies

CPA Canada verse un montant équivalent aux cotisations des salariés au volet à cotisations définies du régime de retraite agréé. Le taux de cotisation est fondé sur le niveau de cotisation du salarié, son salaire et ses années de service. Les cotisations obligatoires versées au cours de l'exercice 2017 ont été de 1 951 $ (1 482 $ en 2016).

b) Avantages complémentaires de retraite

CPA Canada offre aux retraités des régimes d'avantages complémentaires de retraite à prestations définies comportant une assurance maladie, une assurance dentaire et une modique assurance vie. Les prestations sont servies par l'entremise d'un contrat d'assurance collective, pour lequel CPA Canada verse des primes annuelles à un assureur.

La plus récente évaluation actuarielle des régimes d'avantages complémentaires de retraite aux fins de la comptabilisation date du 31 mars 2017.

	2017	2016
i) Situation de capitalisation des régimes		
Actif du régime, à la juste valeur	**— $**	— $
Obligations au titre des prestations définies	**(15 608)**	(17 419)
Passif au titre des prestations définies	**(15 608) $**	(17 419) $
ii) Actif du régime, à la juste valeur		
Solde d'ouverture	**— $**	— $
Cotisations patronales	**437**	379
Prestations versées	**(437)**	(379)
Solde de clôture	**— $**	— $

Notes complémentaires *(suite)*
Exercice clos le 31 mars 2017 *(tous les montants sont en milliers de dollars)*

9. Avantages postérieurs au départ à la retraite *(suite)*

b) Avantages complémentaires de retraite *(suite)*

	2017	2016
iii) Obligations au titre des prestations définies		
Solde d'ouverture	**(17 419) $**	(17 307) $
Coût des services rendus au cours de l'exercice	**(395)**	(399)
Intérêts débiteurs sur obligations au titre des prestations définies	**(698)**	(658)
Prestations versées	**437**	379
Gain actuariel	**2 467**	566
Solde de clôture	**(15 608) $**	(17 419) $
iv) Composantes du coût des prestations définies		
Coût des services rendus au cours de l'exercice	**395 $**	399 $
Coût financier	**698**	658
Coût des prestations définies comptabilisé dans l'état des résultats	**1 093**	1 057
Réévaluations et autres éléments		
• gain actuariel	**(2 467)**	(566)
Coût des prestations définies comptabilisé dans l'état de l'évolution de l'actif net	**(2 467)**	(566)
Coût des prestations définies (crédit)	**(1 374) $**	491 $

v) Hypothèses actuarielles

Les hypothèses actuarielles importantes retenues pour évaluer les obligations au titre des prestations définies et les coûts des prestations définies des exercices clos le 31 mars 2017 et le 31 mars 2016 sont les suivantes :

	2017		2016	
	Obligations au titre des prestations définies	**Coût des prestations définies**	Obligations au titre des prestations définies	Coût des prestations définies
Taux d'actualisation	**3,80 %**	**4,00 %**	4,00 %	3,80 %
Taux initial de croissance du coût des soins de santé	**5,72 %**	**5,89 %**	5,89 %	5,96 %
Taux ultime de croissance du coût des soins de santé	**4,50 %**	**4,50 %**	4,50 %	4,50 %
Année où le taux de croissance du coût des soins de santé rejoint le taux ultime de croissance de ce coût	**2028**	**2028**	2028	2028

c) Risques financiers

Le principal risque à long terme des régimes d'avantages postérieurs au départ à la retraite de CPA Canada consiste dans la possibilité que les actifs des régimes et les flux de trésorerie de fonctionnement futurs de CPA Canada soient insuffisants pour répondre aux obligations au titre des régimes. Un résumé de la situation de capitalisation des régimes est présenté ci-après :

Notes complémentaires *(suite)*
Exercice clos le 31 mars 2017 *(tous les montants sont en milliers de dollars)*

9. Avantages postérieurs au départ à la retraite *(suite)*

c) Risques financiers *(suite)*

		2017	2016
Régime capitalisé :			
Actif du régime, à la juste valeur		**58 110 $**	53 662 $
Obligations au titre des prestations définies		**(63 324)**	(58 870)
		(5 214)	(5 208)
Régimes non capitalisés :			
Obligations au titre des prestations définies	– régime de retraite	**(9 101)**	(8 472)
	– avantages complémentaires de retraite	**(15 608)**	(17 419)
		(24 709)	(25 891)
Passif au titre des avantages postérieurs au départ à la retraite comptabilisé dans l'état de la situation financière		**(29 923) $**	(31 099) $

Le passif des régimes expose CPA Canada à différentes formes de risques, y compris le risque de liquidité et le risque associé aux modifications des hypothèses actuarielles, principalement le risque de taux d'intérêt en ce qui concerne le taux d'actualisation utilisé pour évaluer les obligations au titre des prestations définies des régimes.

L'actif du régime expose CPA Canada à différentes formes de risques, y compris les risques de crédit, de liquidité, et de marché, lesquels sont composés du risque de taux d'intérêt, du risque de change et du risque de prix autre. L'actif du régime est constitué de placements dans des fonds indiciels, qui sont composés à 40 % (±3 %) de titres à revenu fixe et à 60 % (±3 %) de titres de capitaux propres, et le portefeuille est rééquilibré chaque trimestre.

CPA Canada atténue les risques découlant de l'actif des régimes de la même manière qu'elle le fait pour ses instruments financiers. En outre, le risque de taux d'intérêt sur le passif du régime capitalisé bénéficie d'une couverture naturelle grâce aux placements que CPA Canada possède dans des fonds de placement indiciels, dont la valeur est également touchée par les variations des taux d'intérêt.

10. Engagements

a) Engagements locatifs

CPA Canada a conclu des contrats de location pour ses bureaux. Ces baux prévoient la prise en charge par CPA Canada d'une quote-part des taxes foncières et des charges d'exploitation.

Les paiements annuels futurs afférents à la location des bureaux, y compris la quote-part estimative des taxes foncières et des charges d'exploitation, sont les suivants :

2018	3 366 $
2019	3 307
2020	3 313
2021	3 313
2022	3 313
Années suivantes	18 660
	35 272 $

Notes complémentaires *(suite)*
Exercice clos le 31 mars 2017 *(tous les montants sont en milliers de dollars)*

10. Engagements *(suite)*

b) Avantages locatifs incitatifs reportés

	2017			2016		
	Incitatifs pour améliorations locatives	**Réductions de loyer**	**Total**	Incitatifs pour améliorations locatives	Réductions de loyer	Total
Solde d'ouverture	**1 862 $**	**162 $**	**2 024 $**	422 $	215 $	637 $
Entrées de l'exercice	**—**	**—**	**—**	1 638	—	1 638
Amortissement	**(213)**	**(52)**	**(265)**	(198)	(53)	(251)
Solde de clôture	**1 649 $**	**110 $**	**1 759 $**	1 862 $	162 $	2 024 $

Aux termes d'ententes de modification du bail des bureaux de Toronto, CPA Canada a touché des avantages locatifs incitatifs de 448 $ au cours de l'exercice 2016. Un montant additionnel de 1 190 $ a été comptabilisé au cours de l'exercice 2016 comme une créance à long terme et un avantage locatif incitatif reporté au titre des dépenses réalisées pour l'apport d'améliorations locatives répondant aux conditions requises pour permettre à CPA Canada d'obtenir le 1er septembre 2017, à l'entrée en vigueur du bail modifié, le versement d'avantages locatifs incitatifs pour le même montant. Cette somme à recevoir a été classée dans l'actif à court terme au 31 mars 2017.

11. Revenus de placement

	2017	2016
Intérêts sur trésorerie	**50 $**	51 $
Intérêts sur placements temporaires	**8**	28
Intérêts sur certificats de placement garanti	**395**	352
Intérêts sur placements à revenu fixe	**189**	111
Distributions des fonds de placement indiciels	**2 069**	1 980
Gain réalisé sur vente de placements	**133**	153
Accroissement latent (diminution latente) de la juste valeur des fonds de placement indiciels	**1 106**	(2 516)
	3 950 $	159 $

12. Entente en matière de formation

Au cours de l'exercice 2017, CPA Canada a conclu une entente avec chacune des organisations provinciales et régionales de CPA concernant les paiements que CPA Canada recevra pour les coûts de développement engagés avant le 1er avril 2016 au titre des volets formation et examen du programme d'agrément CPA et des cours préparatoires CPA. Sur une période de trois ans, CPA Canada recevra 3 045 $. Au 31 mars 2017, CPA Canada avait reçu 1 253 $. Un montant de 896 $ a été comptabilisé dans les créances à court terme et le solde de 896 $ a été comptabilisé comme une créance à long terme.

Notes complémentaires *(suite)*
Exercice clos le 31 mars 2017 *(tous les montants sont en milliers de dollars)*

12. Entente en matière de formation *(suite)*

L'entente prévoit également le recouvrement annuel des coûts réels par CPA Canada en ce qui a trait au développement permanent des volets formation et examen du programme d'agrément CPA et des cours préparatoires CPA par rapport aux coûts budgétés. Les écarts entre les coûts réels et les coûts budgétés sont principalement attribuables aux estimations des inscriptions d'étudiants par rapport aux inscriptions réelles. Les écarts favorables par rapport au budget seront remboursés par CPA Canada aux organisations provinciales et régionales de CPA, alors que CPA Canada recevra des organisations provinciales et régionales de CPA le montant correspondant aux écarts défavorables.

Pour l'exercice clos le 31 mars 2017, CPA Canada a réalisé un écart net favorable de 2 134 $ relativement au développement permanent des volets formation et examen du programme d'agrément CPA et des cours préparatoires CPA. Ce montant a été porté en diminution, dans les créances à court terme, des autres montants à recevoir des organisations provinciales et régionales de CPA [Note 13].

13. Programme avancé en comptabilité et en finance

Au cours de l'exercice 2017, CPA Canada a conclu une entente avec chacune des organisations provinciales et régionales de CPA concernant les paiements à recevoir par CPA Canada pour les coûts de développement engagés au cours de cet exercice relativement au Programme avancé en comptabilité et en finance (PACF).

Pour l'exercice clos le 31 mars 2017, CPA Canada a engagé des coûts de 2 336 $ relativement au PACF. Ce montant a été porté en diminution, dans les créances à court terme, des autres montants à recevoir des organisations provinciales et régionales de CPA [Note 12].

Le résultat net, à savoir un montant de 202 $ à recevoir des organisations provinciales et régionales de CPA, a été inclus dans les créances à court terme.

Gouvernance de CPA Canada

En 2016-2017, le Conseil d'administration de CPA Canada a tenu cinq réunions ordinaires et une réunion extraordinaire, et a organisé deux séances de planification stratégique. Parmi les dossiers importants, citons : les changements devant être apportés avant la date de la réorganisation de septembre 2016 (c'est-à-dire la date à laquelle la quasi-totalité des organisations provinciales et régionales de CPA étaient devenues des Organisations membres de CPA Canada), y compris la mise à jour des règlements administratifs de CPA Canada, la dissolution de CMA Canada et de l'ICCA, et la réduction du nombre d'administrateurs de CPA Canada, qui est passé de 22 à 12.

À chaque réunion ordinaire, le Conseil reçoit des rapports de ses quatre comités permanents (audit, mises en candidature et gouvernance, ressources humaines et rémunération, et formation et admission). Il y reçoit également un rapport du Conseil des chefs de la direction, qui porte sur les dossiers fondamentaux de la profession qui sont gérés conjointement par les organisations nationale et provinciales et régionales de CPA : la planification stratégique, la confiance du public et l'éthique, la formation et l'admission, et la gestion de la marque et de la réputation.

En 2016-2017, Alain Côté et Terry LeBlanc ont poursuivi leur mandat respectif de président et de vice-président du Conseil d'administration, auquel siègent trois nouveaux administrateurs depuis l'assemblée générale annuelle de 2016 : Susan Moellers (Ontario), Alain Dugal (Québec) et Nancy Hopkins (représentante du public).

Conseil d'administration 2016-2017 de CPA Canada

PRÉSIDENT DU CONSEIL

Alain Côté
FCPA, FCA
Associé, Deloitte
Montréal (Québec)

VICE-PRÉSIDENT DU CONSEIL

Terry LeBlanc
FCPA, FCGA
Cadre à la retraite
Agence du revenu du Canada
Moncton (Nouveau-Brunswick)

Conseil d'administration 2016-2017 de CPA Canada

ADMINISTRATEURS

Alain Dugal
FCPA, FCA
Associé à la retraite
PricewaterhouseCoopers
Montréal (Québec)

Manon Durivage
FCPA auditrice, FCA
Associée, BDO Canada
Montréal (Québec)

Gregory Gallant
FCPA, FCA
Associé, Grant Thornton LLP
Toronto (Ontario)

Nancy Hopkins
(Honorifique) CPA
Associée, McDougall Gauley
Saskatoon (Saskatchewan)
(Représentante du public)

Marilyn Kuntz
FCPA, FCA
Associée à la retraite
BDO Canada
Calgary (Alberta)

Jonathan Levin
Associé, Fasken Martineau
Toronto (Ontario)
(Représentant du public)

Susan Moellers
FCPA, FCMA
Conseillère en gouvernance
Toronto (Ontario)

John Nagy
FCPA, FCGA
Associé, Reid Hurst Nagy
Richmond (Colombie-Britannique)

Dorothy Rice
FCPA, FCMA
Directrice générale des finances électorales, Élections Nouvelle-Écosse
Halifax (Nouvelle-Écosse)

Rod Wiley
FCPA, FCMA
Associé, Praxis Consulting
Regina (Saskatchewan)

Administrateurs de CPA Canada dont le mandat a pris fin en septembre 2016

Barb Carle-Thiesson, N. Thomas Conyers, Meryle Corbett, Jacques Côté, Catherine Emrick, Leo Gallant, Colleen Gibb, Michael Lem, Blake Mercer, Stephan Robitaille, Michel Théroux, Douglas J. Tkach, Marcel Vienneau

Direction générale de CPA Canada
Au 31 mars 2017

Stephen Anisman CPA, CMA
Vice-président, Finances, et chef des finances

Tashia Batstone, MBA, FCPA, FCA
Vice-présidente principale, Relations externes et expansion des activités

Gordon Beal, CPA, CA, M. ÉD.
Vice-président, Recherche, orientation et soutien

Gale Evans, CPA, CMA, C.DIR.
Vice-présidente, Administration

Nancy Foran, FCPA, FCMA, C.DIR.
Vice-présidente, Affaires internationales

Stephenie Fox, CPA, CA
Vice-présidente, Normalisation

Gabe Hayos, FCPA, FCA
Vice-président, Fiscalité

Andrew (Sandy) Hilton, PH. D., M.A., FCPA, FCA
Vice-président, Formation préagrément

Lou Ragagnin, CPA, CA
Vice-président principal, Fonctionnement

Joy Thomas, MBA, FCPA, FCMA, C.DIR.
Présidente et chef de la direction

Janet Treasure, FCPA, FCMA
Vice-présidente, Perfectionnement et soutien des membres

Heather Whyte, MBA, ARP
Vice-présidente, Communications stratégiques, valorisation de la marque et affaires publiques

Cairine Wilson, MBA, CAE
Vice-présidente, Responsabilité sociétale

Michele Wood-Tweel, FCPA, FCA
Vice-présidente, Affaires réglementaires

Notes

COMPTABLES
PROFESSIONNELS
AGRÉÉS
CANADA

COMPTABLES PROFESSIONNELS
AGRÉÉS DU CANADA
277, RUE WELLINGTON OUEST
TORONTO (ONTARIO) CANADA M5V 3H2
TÉLÉPHONE : 416 977.3222
TÉLÉCOPIEUR : 416 977.8585

WWW.CPACANADA.CA